Solicitor General Canada

1989-90 Estimates

Part III

Expenditure Plan

89-03619/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1989

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1990-III-43
ISBN 0-660-54712-0

1989-90 Estimates

Part III

Solicitor General
Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such, it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

There are two chapters in this document. The first provides an overview of Ministry organizations which report to or through the Solicitor General to Parliament. The second presents the Expenditure Plan for the Solicitor General Program.

The Program Plan is divided into three sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by Details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents and to help in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section I provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Ministry Overview 1-1

Solicitor General Program 2-1

Ministry Overview

1989–90 Expenditure Plan

Table of Contents

A. Roles and Responsibilities 1-3

B. Ministry Expenditure Plan 1-6

C. Highlights of Ministry Plans for 1989-90
   1. The Security Sector 1-8
   2. The Policing and Law Enforcement Sector 1-9
   3. The Corrections Sector 1-13

A. Roles and Responsibilities of the Ministry of the Solicitor General

The Solicitor General is the lead Minister for the Government with respect to domestic security, policing and corrections. The Ministry of the Solicitor General is comprised of four distinct agencies, related review agencies and the Secretariat. The Deputy Solicitor General is the Solicitor General's deputy and senior policy advisor, and directs and manages the Secretariat. Each agency head reports directly and is accountable to the Solicitor General. The components of the Ministry are unified by their specific and collective responsibilities to contribute, with their partners in criminal justice and security, to the protection of the public and to the maintenance of a just, peaceful and safe society.

The Canadian Security Intelligence Service (CSIS) provides security intelligence to the Government of Canada. CSIS collects, analyzes, and retains information and intelligence respecting activities that may be suspected of constituting threats to the security of Canada; reports to and advises the Government of Canada in relation to these threats; and provides security assessments.

The Correctional Service Canada (CSC) administers sentences imposed by the courts and prepares offenders for their return as useful citizens to the community. CSC provides services across the country to offenders within correctional institutions and in the community.

The National Parole Board (NPB) is an independent administrative body which grants, denies and controls the conditional release of inmates of federal penitentiaries, and recommends the exercise of the Royal Prerogative of Mercy and the granting of pardons. In addition, NPB exercises the same powers and responsibilities, with the exception of granting of temporary absences, for provincial inmates in provinces and territories without their own parole boards.

The Royal Canadian Mounted Police (RCMP) enforces Canadian laws, prevents crime and maintains peace, order and security. The RCMP has responsibility to: prevent, detect and investigate offences against federal statutes; maintain law and order, and prevent, detect and investigate crime in the provinces, territories and municipalities with which the Force has a policing contract; provide investigative and protective services to other federal departments and agencies; and provide all Canadian law enforcement agencies with specialized police training and research, forensic laboratory services, identification services and informatics technology.

The Royal Canadian Mounted Police External Review Committee (ERC) provides external review of certain types of grievances, formal disciplinary and discharge and demotion appeals referred to it from the RCMP. The ERC which reports annually to Parliament is a neutral third party providing an independent and impartial review of cases. The Committee may institute hearings, summon witnesses, administer oaths and receive and accept such evidence or other information as the Committee sees fit. The findings and recommendations of the Chairman, or Committee, are sent to the parties and the Commissioner of the RCMP.

The Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission (PCC) provides the public with a mechanism whereby complaints regarding the conduct of the RCMP can be reviewed in an open, independent and objective manner. The PCC provides information to the public regarding its mandate and services, reviews complaints from the public regarding the conduct of members of the RCMP, investigates complaints, holds public hearings regarding complaints, prepares reports including findings and recommendations and conducts research and policy development to improve the public complaints process.

The Secretariat supports the Solicitor General in the full range of his responsibilities to Cabinet, Parliament and the public as the lead Minister for security, policing and corrections. The Secretariat supports the Solicitor General in setting direction for the Ministry, and ensuring that the programs of the Ministry reflect ministerial policies and priorities.

The Office of the Inspector General of CSIS monitors the compliance by CSIS with its operational policies, reviews the operational activities of CSIS, submits an annual certificate on CSIS operations to the Solicitor General, and conducts reviews of specific activities as may be directed.

The Office of the Correctional Investigator investigates, on the initiative of the Correctional Investigator, on request from the Solicitor General, or on complaint from or on behalf of inmates as defined in the Penitentiary Act and reports on problems of inmates that come within the responsibility of the Solicitor General of Canada.

Figure 1: The Ministry of the Solicitor General at a Glance

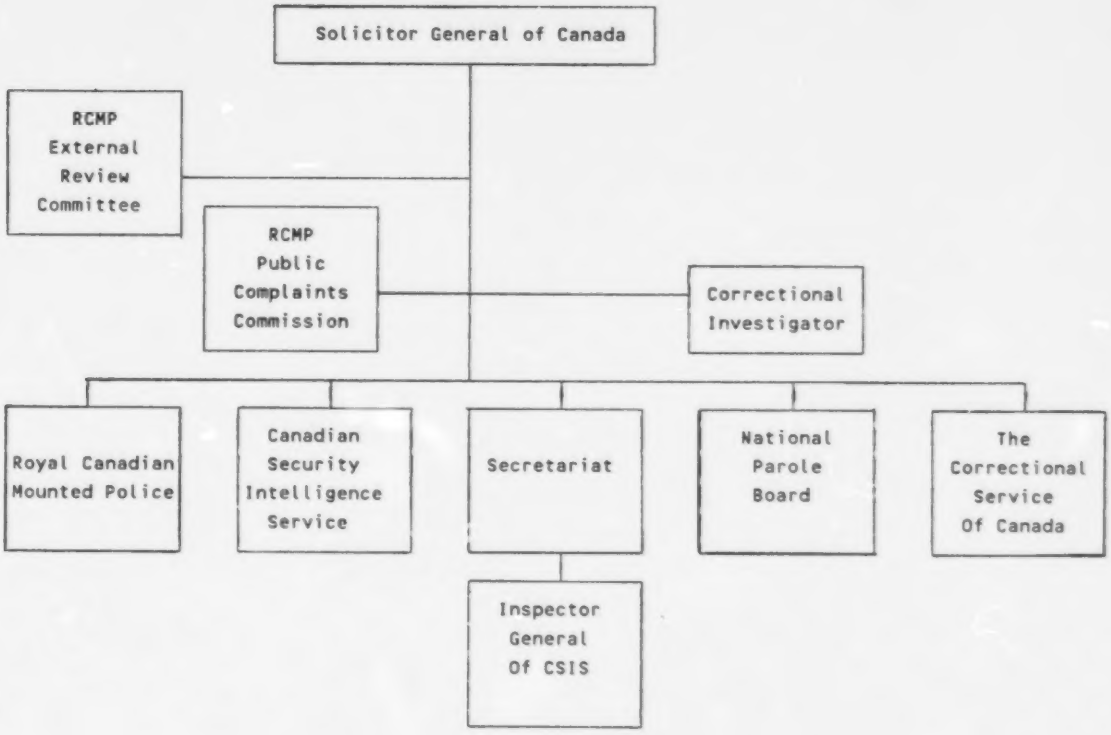

B. Ministry Spending Plans

Ministry Program and Parliamentary Vote Appropriations for 1989-90 will be:

Organizational Unit	Program	Parliamentary Vote
Ministry Secretariat	Department	1
I.G. of CSIS	Department	1
Correctional Investigator	Department	1
Canadian Security Intelligence Service	Canadian Security Intelligence Service	5
The Correctional Service of Canada	Correctional Service	10 15 (Capital)
National Parole Board	National Parole Board	20
Royal Canadian Mounted Police	Law Enforcement Program	25 30 (Capital)
External Review Committee	R.C.M.P. External Review Committee	35
Public Complaints Commission	R.C.M.P. Public Complaints Commission	40

Figure 2 displays Ministry Main Estimates for the 3 year reporting period.

Figure 2: Ministry Main Estimates 1987-88 - 1989-90

Millions of Dollars	1989-90		1988-89		1987-88	
	P/Y	$	P/Y	$	P/Y	$
Department	252	27.7	258	26.5	266	26.0
CSIS	N/A	157.3	N/A	148.6	N/A	133.6
CSC	10,404	844.3	10,481	815.2	10,758	799.1
NPB	271	19.6	322	18.5	307	15.7
RCMP	20,629	1,055.7	20,254	1,032.6	19,777	914.4
RCMP ERC	11	1.1	11	1.0	N/A	N/A
RCMP PCC	19	3.0	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	31,586	2,108.7	31,326	2,042.4	31,108	1,888.8

Figure 3: Distribution of Ministry Person-Years 1989-90 (excluding CSIS)

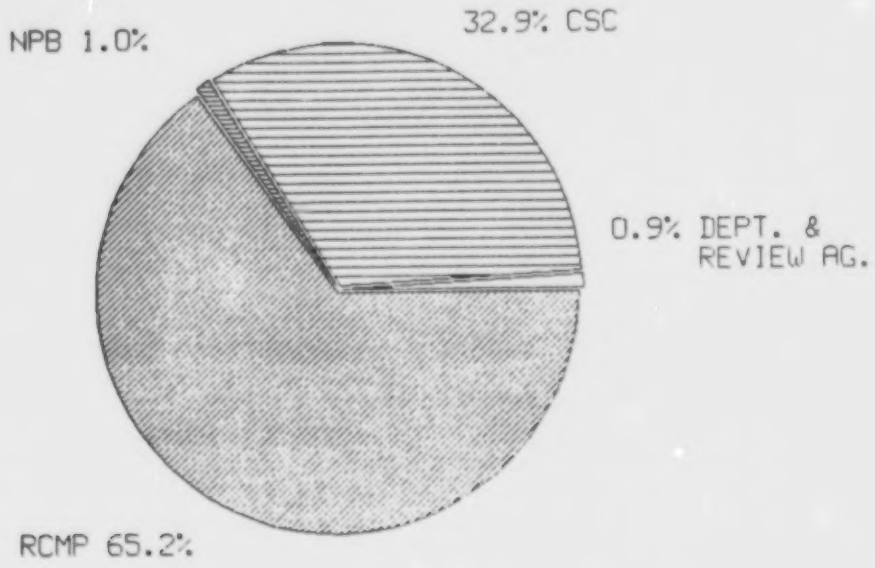

Figure 4: Distribution of Ministry Financial Resources 1989-90

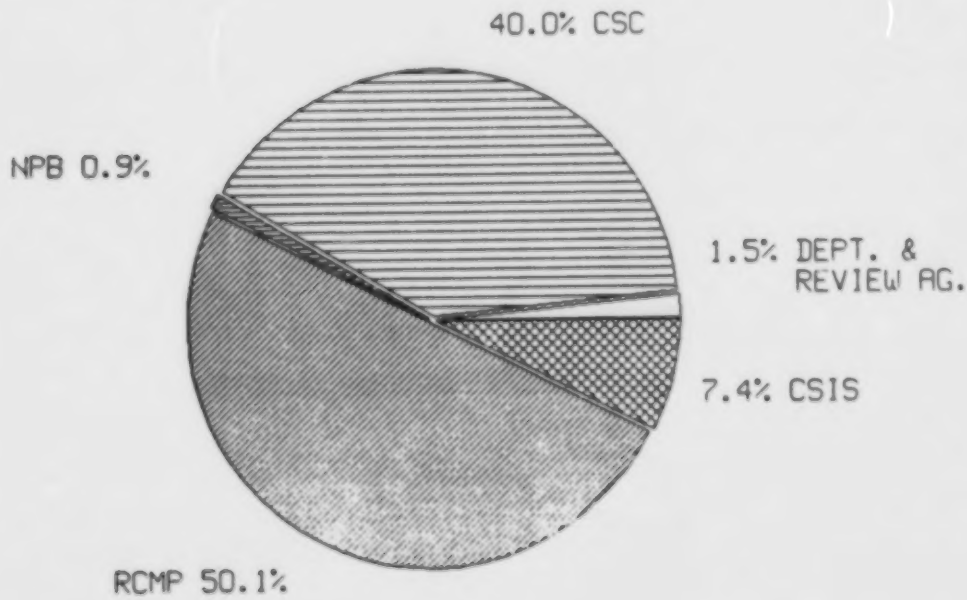

C. Highlights of Ministry Plans for 1989-90

1. The Security Sector:

Departmental Program	Royal Canadian Mounted Police (RCMP)
To advise the Solicitor General on strategic issues related to the Canadian Security Intelligence Service (CSIS), to the Inspector General of CSIS and to the RCMP. To provide leadership and coordination, via the Security Advisory Committee, for the government security sector and to support development and implementation of a comprehensive counter-terrorism, contingency planning and crisis management capability for the federal government.	To continue to provide effective and cost efficient protective policing including: - Re-examination of protective measures instituted during the last few years to ensure most effective utilization of available resources (e.g. extension of technology to minimize the use of labour intensive static guards). - Expansion of security for the Supreme Court of Canada as requested by the Chief Justice and his colleagues. - Improved security at international and major domestic airports. To prevent criminal offences and to support the arrest and prosecution of persons involved in security offences.
To complete preparations for supporting the Solicitor General in meeting statutory requirements for the parliamentary reviews of the CSIS Act and the Security Offences Act. To continue progress in meeting Ministry official languages and employment equity objectives. To continue implementation of Secretariat roles and responsibilities to maximize its capability to support the Solicitor General and to support the agencies and review agencies in the security sector and in the achievement of their objectives. To implement a public information program which explains Ministry mandate, roles and responsibilities, sets a positive environment for Ministry operations, and promotes community and voluntary sector participation in Ministry policy and program development.	Note: CSIS does not prepare a Part III document.

2. The Policing and Law Enforcement Sector

Departmental Program	Royal Canadian Mounted Police (RCMP)	RCMP External Review Committee	RCMP Public Complaints Commission
To advise the Solicitor General on strategic issues related to his responsibilities for the RCMP, the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission.	To assist actively the Solicitor General during negotiations for the renewal of policing agreements with provinces, territories, and municipalities. To examine the use of regular members in operational support capacities to ensure that the RCMP responds to the complexities of investigations and public demand for police services. To pursue changes to the existing RCMP activity structure in the context of the Operational Plan Framework to meet the demands of a modern and complex police organization with its diverse responsibilities. To ensure the timely provision of information required by Employment & Immigration Canada in line with increased emphasis and changes to the processes for refugee determination.	To submit the Third Annual Report to the Solicitor General for tabling in Houses of Parliament. To process the cases referred to the Committee for review. To clarify the Committee's jurisdiction in relation to the types of grievances, discipline and discharge cases which can be referred to it. To develop and implement a mediation role for the committee in order to promote the informal resolution of cases. To consult with the ad hoc Committee of senior human resource personnel review and comment upon the committee's research discussion papers.	To submit the First Annual Report to the Solicitor General for tabling in both Houses of Parliament. To open regional offices in the Prairies and the Atlantic Provinces. To clarify the Commission's jurisdiction in relation to the types of complaints which can be referred to it for review and to clarify administrative procedures for dealing with complaints. To carry-out research on decisions and recommendations of similar tribunals. To develop rules of practice and procedure for hearings. To extend the Commission's automated data collections system. To examine structure and operations in order to improve service delivery.

Departmental Program	Royal Canadian Mounted Police (RCMP)	RCMP External Review Committee	RCMP Public Complaints Commission
To develop policing policies, programs and information in support of federal social and criminal justice priorities (e.g. Family Violence, Drug Strategy, Victims and Natives).	To continue National Drug Strategy Enforcement in an effort to reduce the levels of drug abuse in Canada. To promote community-based policing through the formation of community advisory groups where they presently do not exist to promote the interchange of ideas and co-operation between the community and police. To examine the effectiveness of delivery of policing services to Native peoples including evaluation of the current program.		
To conduct research and development and provide technical support to strengthen coordination in federal and national systems of policing.	To continue developmental work in preparation for the implementation of DNA (deoxyribonucleic acid) analysis as a future service to the Canadian police community.		

Departmental Program	Royal Canadian Mounted Police (RCMP)	RCMP External Review Committee	RCMP Public Complaints Commission
	To co-host a conference during 1989 to raise the consciousness of the Proceeds of Crime Bill (Bill C-61). The introduction of this legislation provided RCMP investigators with an important new tool to combat organized and enterprise crime. To pursue, to the extent to which resources permit, Bloodstain Pattern Analysis, Gunshot Residue Analysis and Explosive Residue Analysis with the goal of offering this capability to the Canadian police community. To host a conference entitled "Policing in a Pluralistic Society" in which multi-cultural policing issues are to be addressed.		

Departmental Program	Royal Canadian Mounted Police (RCMP)	RCMP External Review Committee	RCMP Public Complaints Commission
To implement a public information program which explains Ministry mandate, roles and responsibilities, sets a positive environment for Ministry operations and promotes community and voluntary sector participation in Ministry policy and program development.			To develop an effective public information program with the provinces and territories.
To continue implementation of Secretariat roles and development of the organization to maximize its capability to support the Solicitor General and to support agencies in the policing and law enforcement sector in the achievement of their objectives.			
To continue progress in meeting Ministry official languages and employment equity objectives.			

3. The Corrections Sector:

Departmental Program	Correctional Service of Canada (CSC)	National Parole Board (NPB)
To complete preparations to support the Solicitor General in meeting statutory requirements for review of Bill C-67.	To provide for the care and custody of approximately 13,500 inmates and the supervision of approximately 6,700 offenders on community release.	To participate actively in follow-up initiatives to improve the criminal justice system and more specifically the conditional release program.
To strengthen protection of the public through development and implementation of corrections legislation and improved coordination and information sharing in the corrections sector.	To provide inmate accommodation to meet forecasted population increases through expansion to existing institutions, exchange of services with provinces and limited construction of new institutions.	To improve further the quality of conditional release decision-making.
To conduct research and development and provide technical support to strengthen coordination in the federal and national systems of corrections.	To impiement unit management as the service's fundamental organizational approach to institutional management.	
To advise the Solicitor General on strategic issues related to his responsibilities to CSC, NPB and the Correctional Investigator.	To improve the management of the offender population, resources management, facilities support, administrative services, offender programs and office services through the application of automated systems.	
	To continue to encourage the inmate population to participate in opportunities for improving their academic level, particularly in the area of adult basic education.	

Departmental Program	Correctional Service of Canada (CSC)	National Parole Board (NPB)
To develop corrections policies, programs and information in support of federal social and criminal justice priorities (e.g. Natives, females long-term offenders, offenders with substance abuse problems).	To reduce substance abuse and trafficking and their related side effects among inmates by implementing complementary, enforcement, treatment and prevention initiatives in support of the national drug strategy.	
To implement a public information program which explains Ministry mandate, roles and responsibilities, sets a positive environment for Ministry operations, and promotes community and voluntary sector participation in Ministry policy and program development.		To finalize and begin implementation of a long-term communications strategy. To finalize a National Parole Board accountability framework and to continue increasing the openness of the Board.
To continue implementation of Secretariat roles and development of the organization to maximize its capability to support the Solicitor General and to support the agencies and review agencies in the achievement of their objectives.		
To continue progress in meeting Ministry official languages and employment equity objectives.		

Note: The following chapter provides information about the Departmental Program; i.e. the Secretariat, the Correctional Investigator and the Inspector General of CSIS. For additional information about the RCMP, the RCMP External Review Committee, the RCMP Public Complaints Commission, the Correctional Service of Canada and the National Parole Board please see the individual Part IIIs for these organizations.

Solicitor General Program

1989-90 Expenditure Plan

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 2-3
B. Use of 1987-88 Authorities 2-4

Section I
Program Overview

A. Plans for 1989-90
   1. Highlights 2-5
   2. Summary of Financial Requirements 2-6
B. Recent Performance
   1. Highlights 2-7
   2. Review of Financial Performance 2-11
C. Background
   1. Introduction 2-11
   2. Mandate 2-12
   3. Program Objective 2-13
   4. Program Organization for Delivery 2-13
D. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 2-15
   2. Initiatives 2-18
   3. Update on Previously Reported Initiatives 2-18
E. Program Effectiveness 2-22

Section II
Analysis by Activity

A. Ministry Secretariat 2-23
B. Review Agencies 2-30

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 2-34
   2. Personnel Requirements 2-35
   3. Transfer Payments 2-37
   4. Net Cost of Program 2-38

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates	1988-89 Main Estimates
	Solicitor General Department		
1	Program expenditures	25,716	24,664
(S)	Solicitor General - Salary and motor car allowance	47	46
(S)	Contributions to employee benefit plans	1,921	1,791
	Total Department	27,684	26,501

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1989-90 Main Estimates
	Solicitor General Department	
1	Solicitor General - Program expenditures, the grants listed in the Estimates and contributions	25,716,000

Program by Activities

(thousand of dollars)

	1989-90 Main Estimates					1988-89 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary			Total	
		Operating	Capital	Transfer payments		
Ministry Secretariat	231	21,724	300	3,987	**26,011**	24,913
Review Agencies	21	1,673	--	--	**1,673**	1,588
	252	23,397	300	3,987	**27,684**	26,501
1988-89 Authorized person-years	258					

Note: The person-year figures for the upcoming fiscal year 1989-90 exclude Ministers' exempt staff and Governor in Council appointees since these person-years are no longer controlled by Treasury Board.

B. Use of 1987-88 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Department			
1	Operating Expenditures	24,196,500	24,756,400	**24,353,385**
(S)	Solicitor General - Salary and motor car allowance	39,530	45,975	**45,975**
(S)	Contributions to employee benefit plans	1,730,000	1,862,000	**1,862,000**
	Total Department - Budgetary	25,966,030	26,664,375	**26,261,360**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1989-90

1. Highlights

Program priorities will include:

- To continue implementation of Secretariat roles and development of the organization to maximize its capability to support the Solicitor General and to support the agencies and review agencies in the achievement of their objectives (see page 2-8);

- To advise the Solicitor General on strategic issues related to his responsibilities for CSIS, the RCMP, CSC, NPB and the review agencies (see pages 2-7, 2-9 and 2-19);

- To provide leadership and coordination, via the Security Advisory Committee, for the government security sector and to support development and implementation of a comprehensive counter-terrorism, contingency planning and crisis management capability for the federal government (see pages 2-7, 2-9 and 2-19);

- To complete preparations for supporting the Solicitor General in meeting statutory requirements for legislative reviews - the parliamentary review of the CSIS Act and the Security Offences Act and review of Bill C-67 (see pages 2-7 and 2-20);

- To strengthen protection of the public through development and implementation of corrections legislation and improved coordination and information sharing in the corrections sector, (see pages 2-8 and 2-18);

- To develop policing and corrections policies, programs and information in support of federal social and criminal justice priorities (see pages 2-8, 2-10 and 2-21);

- To conduct research and development and provide technical support to strengthen coordination in the federal and national systems of policing and corrections (see pages 2-7, 2-9 and 2-19);

- To continue progress in meeting official languages and employment equity objectives (see page 2-15);

- To implement a public information program which explains Ministry mandate, roles and responsibilities, sets a positive environment for Ministry operations, and promotes community and voluntary sector participation in Ministry policy and program development.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 5: Financial Requirements by Activity ($000)

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Change	For Details See Page
Solicitor General Secretariat	26,011	26,032	21	2-23
Review Agencies	1,673	3,830	2,157	2-30
	27,684	29,862	2,178	
Person-years	252	286		

Explanation of Change: Financial requirements for 1989-90 are $2.2 million or 7.3% lower than 1988-89 forecast expenditures. This is due primarily to:

- decrease of 4 person-years and $.3 million due to the conclusion of the Counter-Terrorism Task Force;
- decrease of 9 person-years and $.5 million associated with the continuing person-year reductions;
- decrease of 14 person-years and $2.3 million due to the establishment of the Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission as a separate expenditure plan;
- increase of 5 person-years and $.1 million for enhanced security policy;
- increase of $.3 million relating to the family violence initiative;
- increase of $.6 million for salary price increases.

Explanation of 1988-89 Forecast: The 1988-89 forecast which is based on information available to management as of November 30, 1988, is $3.4 million higher than Main Estimates (see Authorities for 1989-90 - Part II of the Estimates page 2-3). The difference reflects the following items:

- increase of $.4 million for the Counter-Terrorism Task Force;
- increase of $.7 million for enhanced security policy;
- increase of $2.3 million for Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission.

B. Recent Performance

1. Highlights

In addition to the plans identified in the 1988-89 Expenditure Plan some items of significance were:

The Security Sector:

- Implementation of recommendations from the report of the Independent Advisory Team on CSIS continued (see pages 2-9 and 2-18);
- Preparations for the Parliamentary Review of the CSIS Act and the Security Offences Act were undertaken (see page 2-16 and 2-18);
- A CSIS public awareness initiative was prepared for the Solicitor General (see page 2-18);
- Arrangements under s. 6 (2) of the Security Offences Act were concluded with Manitoba and Newfoundland (see pages 2-9 and 2-19);
- The Secretariat began implementation and evaluation of the National Plan for Counter-Terrorism currently being developed by the Counter-Terrorism Task Force (see pages 2-9 and 2-19);
- With the passage of the Emergencies Act giving the Solicitor General primary responsibility for public order emergencies, the Secretariat began translating the provisions of the Act into Ministry requirements and operational procedures, in consultation with Emergency Preparedness Canada.

The Policing Sector:

- In preparation for federal/provincial negotiations on new agreements for police services, an internal discussion paper was prepared to review the historical background to and context of the contracts. This paper, which also indicates issues requiring examination, will eventually form the basis of interdepartmental consultations leading to the development of a federal position for the next round of RCMP contracts (see page 2-9);
- The Secretariat, in collaboration with the Canadian Centre for Justice Statistics, continued development of a national police costs database for use by the Federal and provincial governments to support planning and policy development for the delivery of police services (see page 2-19);
- Crime Prevention Week 1988 was presented and Solicitor General Crime Prevention Awards were presented to 41 individuals and organizations in recognition of outstanding contributions to crime prevention (see pages 2-9 and 2-20);

- Mutually acceptable terms and conditions were negotiated with New Brunswick officials regarding the use of the RCMP to provide highway traffic enforcement. This agreement did not set a precedent for future agreements and expires in March 1991 at the same time as other policing agreements.

The Corrections Sector:

- The Parole Decision-Making Research Study, being carried-out by the Secretariat, validated a statistical risk prediction system for National Parole Board use (see page 2-21);

- With the Correctional Service of Canada, the National Parole Board and provincial and territorial corrections agencies, the Secretariat undertook a major review of sex offender treatment programs (see page 2-21);

- The Secretariat led in drafting policies and legislative proposals in three areas; the Parole Act and the Penitentiary Act; the Criminal Records Act and the Correctional Investigator Act (see page 2-18).

Inter-Sectoral Activities:

- Policy development, research and experimentation continued to support federal initiatives to prevent family violence and improve social justice for victims of crime (see page 2-21);

- Experimentation, information dissemination and policy development continued to improve police and corrections programs for Natives and Women in Conflict With The Law (see pages 2-21 and 2-22).

Management Issues:

- The Secretariat continued its organizational development in support of the clarified mandate of the Solicitor General and the objectives of Ministry Agencies by reviewing and developing proposals for a range of corporate issues including Ministry strategic and operational planning, environmental scanning, coordinating mechanisms, crisis management strategies and internal communications strategies. The Secretariat also produced statements of mandate, mission and priorities for all its components to enhance internal understanding and commitment to Secretariat roles and responsibilities and improve operational effectiveness.

Major achievements within the Program for 1987-88 included:

The Security Sector:

- The Independent Advisory Team on CSIS was created and supported in its work to examine the civilianization of CSIS and counter-subversion operational policies (see pages 2-18 and 2-29);

- Arrangements under s. 61 (2) of the CSIS Act were concluded with British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Ontario, Nova Scotia and Prince Edward Island (see page 2-19);

- With Privy Council Office, the Secretariat established a Counter-Terrorism Task Force to respond to the Senate report on Terrorism and the Public safety (see pages 2-19 and 2-29);

- The Secretariat took steps to strengthen the Security Advisory Committee and enhance support to the Solicitor General and Deputy Solicitor General in their roles as leaders of the government security sector.

The Policing Sector:

- In preparation for RCMP contract negotiations the Secretariat contributed to the development of a plan to examine RCMP roles and responsibilities;

- The Secretariat coordinated Ministry activity for the National Drug Strategy and developed plans for research, experimentation and information dissemination to reduce drug demand and abuse (see pages 2-20 and 2-29);

- Following federal/provincial consultations, the Secretariat oversaw the creation of the Police Information Technology Centre (PITC). PITC began operations on July 2, 1987. The Initial work of the Centre focussed on standardization of data, development of communications protocols and continuation of the management information system directory (see pages 2-19 and 2-29);

- Efforts continued to establish enduring police/community-based strategies for effective crime fighting, crime prevention and fear reduction. National Crime Prevention Week 1987 was presented and Solicitor General Crime Prevention Awards were presented to 52 individuals and organizations in recognition of outstanding contributions to crime prevention (see pages 2-20 and 2-29);

- The Secretariat supported improved police response to incidents of missing children. The RCMP Missing Children's Registry was developed. Research continued with police in Montreal, Toronto, Edmonton and Surrey B.C. A model runaway prevention program was implemented in Toronto (see pages 2-20 and 2-29);

- Recommendations from an eighteen-month review of federal law enforcement were considered by the sixteen departments concerned. A committee of Deputy Ministers was established to oversee the development of policies and procedures to improve efficiency and effectiveness in the federal law enforcement system (see page 2-19).

The Corrections Sector:

- The Secretariat continued the Correctional Law Review as a framework for developing recommended reforms to Correctional Law (see page 2-20);

- At the direction of the Solicitor General immediately following the inquest into the death of Celia Ruygrok, the Deputy Solicitor General led a Ministry Task Force to examine the policy and program implications of the Coroner's findings;

- The Deputy Solicitor General convened a Ministry steering committee to conduct a Review of Sentence Management Policies and Programs and recommend and plan long-term improvements to case management, parole decision-making and community supervision (see page 2-21);

- The Secretariat joined a major study, sponsored by CSC and NPB, designed to produce new standards for community supervision of offenders carried out by federal, provincial or private sector workers. The Study Team released a public discussion paper which served as the basis for extensive consultations beginning in 1987-88 and continuing in future years;

- The Secretariat coordinated Ministry review of the Sentencing Commission Report. A preliminary analysis of the findings of the report was completed for the Solicitor General.

Inter-Sectoral Activities:

- With Health and Welfare and Justice, plans were developed to support enhanced federal initiatives to prevent family violence and improve social justice for victims of crime (see pages 2-21 and 2-29);

- Experimentation, information dissemination and policy development continued to improve police and corrections programs for Natives and Women in Conflict With The Law (see pages 2-22 and 2-29);

- The Secretariat produced a public discussion paper to stimulate consultation and discussion among federal, provincial and voluntary organizations as background for development of a Ministry policy on voluntary organizations and their role to support effective policing and corrections.

2. Review of Financial Performance

Figure 6: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88		
	Actual	Main Estimates	Change
Ministry Secretariat	23,793	23,792	1
Review Agencies	2,468	2,174	294
	26,261	25,966	295

Explanation of Change: With the exception of an additional $294 thousand, all of which relates to the review agencies, and which was required for higher than anticipated salary expenditures, there was no significant difference between actual expenditures and Main Estimates for 1987-88.

C. Background

1. Introduction

The Solicitor General Program has two components: the Ministry Secretariat and the Review Agencies. The Secretariat is headed by the Deputy Solicitor General. Its roles and responsibilities derive from the Deputy's mandate to provide strategic and corporate advice to the Solicitor General and to support the Solicitor General in his collective management and policy responsibilities, and his responsibilities before Parliament and Cabinet.

To ensure independence and to enhance their public visibility, the review agencies have been situated outside the agencies to which they relate. In previous years the review agencies component comprised the Correctional Investigator, the Inspector General of CSIS, the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission. The External Review Committee moved to a separate program with a separate Part III document for 1988-89. The Public Complaints Commission will become a separate program on April 1, 1989 and, therefore, will produce a separate Part III document for 1989-90. Program activity structure is illustrated in Figure 7.

Figure 7: Program Activity Structure

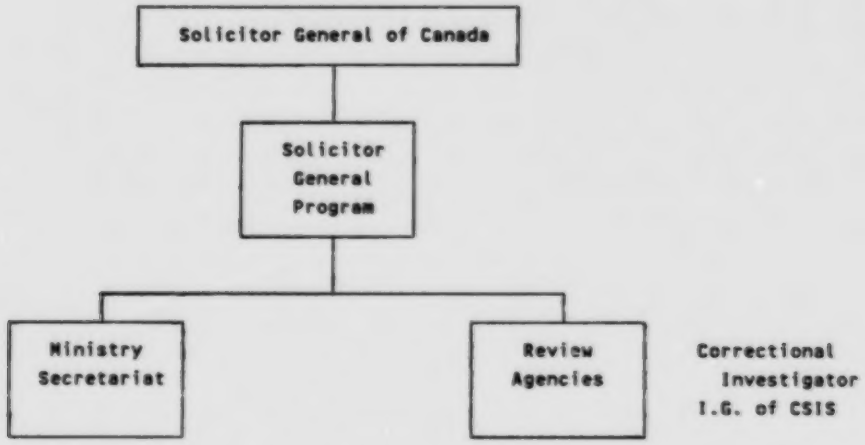

2. Mandate

The Solicitor General's legislative, policy and program delivery responsibilities form the basis for the Solicitor General Program.

The Ministry of the Solicitor General was established in 1966 under the provisions of the Department of the Solicitor General Act. Over the past several years, the mandate of the Solicitor General and his Ministry has undergone significant change. Perhaps most important has been the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) Act creating CSIS, the Inspector General of CSIS, the Security Intelligence Review Committee and setting out specific responsibilities and accountabilities for the Solicitor General and his Deputy. The CSIS legislation also included the Security Offences Act which assigns to the RCMP responsibilities for enforcement of laws concerning security offences.

Consistent with government-wide emphasis on greater accountability, and particularly in consideration of RCMP accountability issues that had arisen in the 1970's resulting in the Marin Commission of Inquiry, two new review bodies, the External Review Committee and the Public Complaints Commission were created in 1986.

Following the Nielsen Task Force on Program Review, the Ministry and the Department of Justice, at the direction of the Prime Minister, reviewed and clarified their respective responsibilities for criminal justice at the federal level. This resulted in the transfer of responsibilities for the Young Offenders Act and firearms legislation to the Department of Justice, confirmation of Justice overall leadership in criminal justice policy and clarification of mandate and new responsibilities for the Ministry of the Solicitor General.

Under the Departmental Act, the Solicitor General has responsibility for federal matters relating to:

- Reformatories, prisons and penitentiaries;
- Parole and remissions;
- The Royal Canadian Mounted Police; and
- The Canadian Security Intelligence Service.

The Solicitor General is also responsible for the Correctional Service of Canada and the National Parole Board and for administration of the Department of the Solicitor General Act, the Royal Canadian Mounted Police Act, the Penitentiary Act, the Parole Act, the Prisons and Reformatories Act, the Canadian Security Intelligence Service Act, the Security Offences Act, the Criminal Records Act and the Transfer of Offenders Act. The Solicitor General is responsible for discharging specific operational responsibilities under such acts as the Identification of Criminals Act, the Diplomatic and Consular Privileges and Immunities Act, the Immigration Act, the Criminal Code and the new Emergencies Act which are otherwise administered by other departments. The Solicitor General has the lead responsibility for the Federal Government in relation to policing corrections and security matters including counter-terrorism.

3. Program Objective

The objectives of the Solicitor General Program are:

- to provide overall policy direction to the programs of the Department (Ministry Secretariat);
- to investigate, attempt to resolve through administrative action, and report on complaints from or on behalf of inmates under federal jurisdiction (Correctional Investigator);
- to monitor, review, and report on operational activities of the Canadian Security Intelligence Service (I.G. CSIS).

The objectives of the Ministry Secretariat are under review as a result of clarification of mandate, roles and responsibilities. Additional information on this issue is provided on page 2-23 of this document.

4. Program Organization For Delivery

The Deputy Solicitor General and the Correctional Investigator report independently to the Solicitor General. The Correctional Investigator reports through the Solicitor General to Parliament. The Inspector General of CSIS reports through the Deputy Solicitor General to the Solicitor General.

The Secretariat Head Office is in Ottawa. The Regional Offices are located in Moncton, Montreal, Toronto, Saskatoon, Edmonton and Vancouver. The organization has three branches (Police and Security, Corrections and Planning and Management) each reporting to the Deputy Solicitor General. The Communications Group also reports to the Deputy Solicitor General.

The Secretariat will continue to provide centralized administrative and management support services for the components of the program and for the RCMP External Review Committee and the RCMP Public Complaints Commission. Organizational structure and resource requirements for the Program are illustrated in Figure 8.

Figure 8: Organization and Resource Requirements for 1989-90

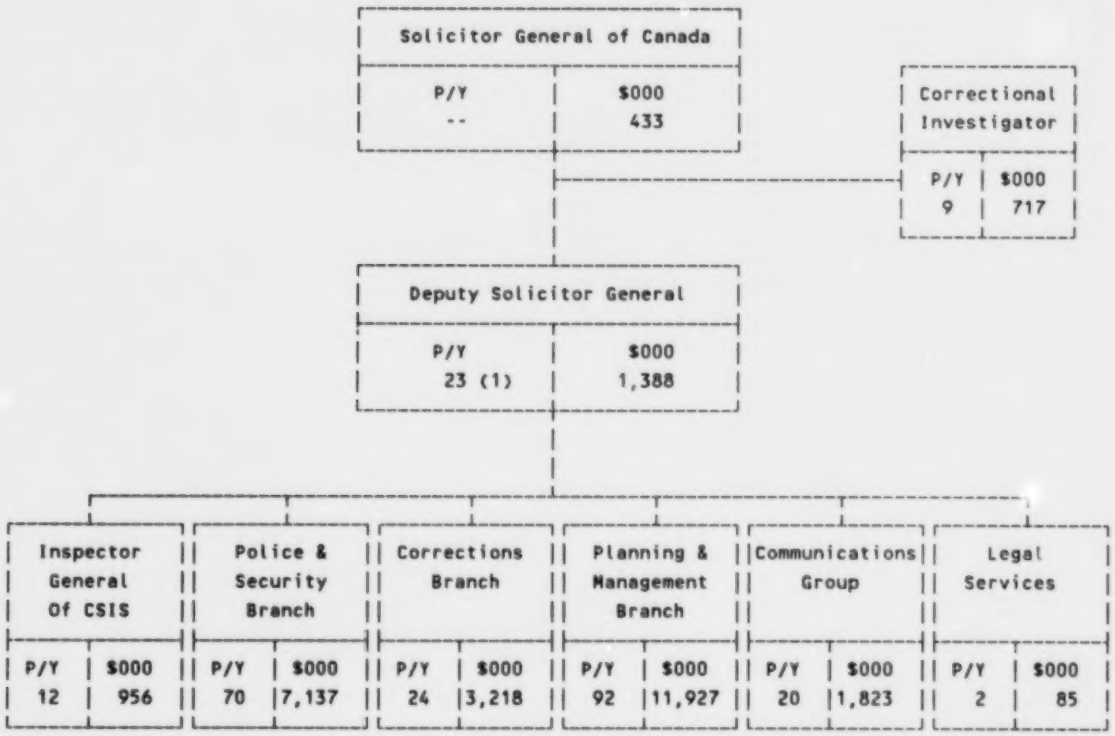

1) Includes Solicitor General Departmental Staff of 10 person-years.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

Increased Ministerial Authority and Accountability: Ministers are increasingly being held accountable for the operations of their departments. Probity, sound management practice, effective planning and resource management which strengthen value for money and permit assessment of performance are the cornerstones of the federal policy for Increased Ministerial Authority and Accountability (IMAA). The IMAA policy has important implications for the Ministry of the Solicitor General, with four resource intensive and independent agencies, four review agencies and a Secretariat. Effective Ministry-wide planning and coordinated performance monitoring and reporting take on particular importance in the complex Ministry operating environment and, therefore, represent a key priority for the Secretariat.

Restraint: Productivity improvement, value for money, and streamlined program delivery will continue as major requirements in support of federal programs of restraint. Ministry programs account for over 90% of federal criminal justice expenditures and 30% of national criminal justice expenditures. Careful consideration, therefore, must be given to security, policing and corrections expenditures while improving safety and security for Canadians.

Public Expectations and Attitudes: Canadians continue to expect and exert pressure for more services, effectiveness, equity and justness in their systems of security, policing and corrections. The public continues to be concerned about safety and protection reflecting, perhaps, continuing fear of crime particularly among those most vulnerable to its consequences. Canadians seem to be extremely positive about their police; however, victimization surveys indicate the need for greater emphasis on responsive community policing, crime prevention, victim services, and improved response to violence. There is an apparent decrease in public confidence in Canadian systems of security and corrections stimulated by widespread media coverage of heinous crimes, international terrorist incidents and public perceptions that domestic security has become intrusive to individual rights and freedoms and that corrections has given insufficient priority to protection of the public. Surveys indicate that a large segment of the public tends to overestimate both the instance and growth of crime, particularly violent crime, and has inaccurate perceptions of the effectiveness of security, law enforcement and corrections in Canada pointing to a need for effective Ministry public information strategies to build understanding and support for its policies, programs and operations.

Social Justice: Government priorities for official languages and employment equity will demand an examination of Ministry recruitment and administrative policies. National issues such as Aboriginal justice, family violence, victims of crime and drug abuse will demand an effective and coordinated Ministry response to support federal programs for social justice. Of particular importance will be the implications of the Charter of Rights and Freedoms for policing, corrections and security-intelligence.

Given the responsibilities and statutory powers of the agencies, the Ministry must, in respecting the Charter, balance the protection of society and its individual citizens with the protection of the rights of those suspected, alleged or judged to be in conflict with the law.

Domestic Security: Establishment of CSIS, the Security Intelligence Review Committee and the I.G. of CSIS, and the need to ensure coordination between security intelligence and security enforcement have created significant workloads for the Secretariat. In July 1987, the Solicitor General commissioned an Independent Advisory Team, headed by Gordon Osbaldeston, to investigate and report on a number of aspects of CSIS management and operations. The Team reported in October 1987 observing that to "provide the Service with the Government direction and guidance it needs, the Ministry Secretariat must take a more active role" in the development of an operational framework and ministerial directives for CSIS, effective management of high profile issues, coordination of CSIS/RCMP evolution and development of processes for day to day consultation with CSIS on important policy, operational planning and resource issues. Section 56 of the CSIS Act and Section 7 of the Security Offences Act provide that after July 16, 1989 a comprehensive review of the provisions and operation of the Acts shall be undertaken by a committee of Parliament and within a year that committee should report its findings to Parliament. The Committee can be expected to begin work in mid-1989 and will likely report to Parliament in mid-1990. The Secretariat will have to lead and coordinate Ministry and Government participation in the review.

Counter-Terrorism: The counter-terrorism environment is dynamic and conditioned, by events and trends outside of Canada. There is growing public awareness of terrorism and expectation that the government must give priority to combatting terrorism and resolving crises in an orderly fashion. A Senate Special Committee on Terrorism and the Public Safety was constituted in October, 1986. The Committee tabled its report in August 1987 and identified disturbing references to Canada's capability to provide an effective response to the threat of terrorism. A Counter-Terrorism Task Force was established in September 1987 and given a mandate to develop a comprehensive counter-terrorism, contingency planning and crisis management capability for the federal government. The Secretariat must continue the Task Force work to ensure development of an effective national capacity for counter-terrorism.

Policing and Law Enforcement: The Solicitor General's agency responsibilities give particular importance to the McDonald Commission's recommendations for clarification of ministerial accountabilities with respect to the RCMP, and for the development of a policy and management framework to support these accountabilities. Renegotiation of the 1990-91 contracts for RCM Police Services will demand a careful analysis of ministerial accountabilities, national policing needs, provincial needs and concerns and the financial implications of existing and alternative arrangements. The Ministerial Task Force on Program Review highlighted the unevenness and fragmentation in federal law enforcement and the urgent need for coordination, standards and clarifications of roles and responsibilities. Efforts must continue to support the Committee of Deputy Ministers responsible for work in these areas.

Strengthened coordination and efficiency in federal and national policing will demand effective information sharing among the police and other elements of the criminal justice and security systems and the effective use of technology for storing and exchanging information. With the growing organization and sophistication of crime and its increasingly international character, Canadian policing must improve its capacity for national and international cooperation to combat and take the profit out of enterprise crime, and reduce the human, social and economic costs of such crime. In support of the National Drug Strategy the Ministry must implement initiatives to reduce drug demand and curb illicit drug abuse and trafficking.

Communities are increasingly demanding that the police respond to their needs and give priority to police/community programs of crime prevention, particularly prevention of violence, and effective response to incidents of missing children and family violence. Other levels of government, the private and voluntary sectors, and the police will need information about new strategies, model programs and available resources for crime prevention. Expectations for victims services will continue to grow and require development of police training, program development, and service delivery strategies to ensure responsiveness to community needs including the needs of Native, Northern and isolated communities.

Canada's ethnic mix and changing patterns of immigration will place special demands on policing. Immigration patterns over the past few years have shifted dramatically as immigrants are now being drawn from a wider range of countries. These trends demand that police intensify multicultural policing efforts to ensure that minority groups are protected from exploitation and to avoid police-community barriers that may be more common in other countries. In developing strong community relations, the police must be sensitive to the possibility of certain types of crime being brought to Canada as well as the need to combat possible terrorism on Canadian soil which may be rooted in conflict within immigrants' countries.

Corrections: Ministerial accountabilities with respect to CSC and NPB must be specified and a policy and management framework in support of these accountabilities must be developed. Correctional organizations are faced with public concern about the release of violent offenders prior to warrant expiry. The Coroner's Inquiry following the death of Celia Ruygrok and more recent incidents and inquiries have heightened public concern about conditional release, community corrections and the overall management of offenders. The recommendations of the Sentencing Commission could have a profound impact on corrections, particularly conditional release, and on the size and nature of inmate populations. More recently, the Daubney Committee Report has given impetus to initiatives for improving corrections and sentencing, and the protection of the public, in particular from violent offenders, while emphasizing that there is an over reliance on imprisonment for other types of offenders. The Ministry must work closely with the Department of Justice, and its partners in the provinces and the voluntary sector, to develop a comprehensive approach to the issues raised and to the reform of sentencing, corrections and parole.

The results of various inquiries and reviews have highlighted the need for effective communication and integration among correctional, other criminal justice, community, social and health programs and services. Currently, there are major long-term initiatives underway to address these issues. The Solicitor General is also concerned with the need for immediate measures to strengthen public safety and protection in the conditional release process. The Secretariat must continue work with CSC and NPB to develop legislation, policies and programs which emphasize reduction of public risk as the paramount consideration in any release decision. Consultations on proposed reform to parole legislation must remain the highest priority.

The Secretariat must also work with NPB and CSC to develop policies and undertake the necessary research and program development to respond to Government priorities and the needs of special offenders including Native offenders, sexual offenders, psychopaths, violent offenders, female offenders, mentally disordered offenders, long-term offenders and offenders with drug and alcohol abuse problems. Improvements in the assessment of risk, the identification of violent offenders, and the development of programs to reduce and manage the risk upon release to the community, and reintegration programs more generally, must provide a major focus of research.

2. Initiatives

The following new initiatives were undertaken since the last report in Part III:

Parole Act and Penitentiary Act: Proposals for modifying the Parole Act and the Penitentiary Act were tabled in the House of Commons. These amendments would affect parole eligibility, the frequency of case reviews and hearings, remission, mandatory supervision, day parole, temporary absence and post-release supervision.

Criminal Records Act: The Criminal Records Act is legislation under which federal clemency powers are exercised. A Bill received first reading in the House in 1988 which would amend the Act to affect eligibility for a pardon in the instances of convictions for drug and alcohol offence. Pardon notification procedures would also be amended.

Correctional Investigator Act: The Correctional Investigator Act received first reading by the House. This legislation would create the Correctional Investigator in a free standing statute, expand the office's mandate and increase its independence.

3. Update on Previously Reported Initiatives

CSIS Advisory Team Implementation: The Secretariat continued to assist the Minister and CSIS in implementing a major action plan to accelerate the development of CSIS along the lines envisaged by Parliament when the CSIS Act was passed in 1984. The plan is based on the recommendations of the Independent Advisory Committee on CSIS commissioned by the Solicitor General in July 1987. The Secretariat prepared a series of speeches delivered by the Solicitor General in Kingston, Saint-John, Vancouver, and

Kitchener to increase public awareness and understanding of the role and activities of CSIS.

CSIS Act Five Year Review: The Secretariat continued preparatory work for the Parliamentary Review of the CSIS Act which, pursuant to the Act is due to begin in mid-1989.

Security Enforcement: In conjunction with CSIS and the RCMP, the Secretariat negotiated two additional federal/provincial agreements pursuant to S. 6 (2) of the Security Offences Act. There are now such agreements with eight provinces. The Secretariat began preparatory work for the Parliamentary Review of the Security Offences Act which, pursuant to the Act, is due to begin in mid-1989.

Counter-Terrorism Task Force: The Secretariat continued to support the implementation and ongoing evaluation of the National Plan for Counter-Terrorism currently being developed by the Counter-Terrorism Task Force. This plan sets out the procedures underpinning the Solicitor General's responsibility for managing federal response to a terrorist incident in Canada. It is expected that the Task Force's recommendations, which advocate additional resources for the Secretariat for counter-terrorism planning and co-ordination, will be put into effect in 1989.

Comprehensive Review of Federal Law Enforcement (FLEUR): Secretariat support continued for the work of the Committee of Deputy Ministers responsible for achieving better coordination and stricter accountability in the federal law enforcement system. Initiatives being developed include minimum standards for training of law enforcement officers, guidelines for possession and use of firearms by law enforcement officers and granting of powers and creation of model accountability systems. In support of coordination, an Interdepartmental Committee of Law Enforcement Managers (ICLEM) was established and plans were made to produce a quarterly news bulletin "DOSSIERS" for federal law enforcement personnel during 1989-90.

Federal Resources Employed in National Policing (FRENP): The Federal Provincial data base on policing costs proposed to the provinces last fiscal year is now well underway. Currently, the data base integrates police budgets and salary data, Uniform Crime Reports, and census data for every provincial and municipal police department in Canada. During 1989-90, the data base will be further developed to include the provision of policy-oriented reports to police departments and federal, provincial and municipal officials responsible for policing and law enforcement. This integrated data base is an important resource to support cost effective management of policing in Canada.

Police Information Technology Centre (PITC): In 1989-90 PITC, initiated by the Secretariat, will complete a Data Element Dictionary and Communication Protocols as a basis for future modernization of CPIC and municipal and provincial police operational systems. PITC will also play a lead role in sponsoring a symposium to identify police training requirements for information technology.

Commercial Crime: Work continued to respond to the increasing sophistication, national and international dimensions of crime. Measures for location, seizure and forfeiture of the proceeds of crime are particularly important disincentives to commit drug related offence. With the Departments of Justice and National Health and Welfare, the Secretariat continued efforts to improve the legal regime in this area and to complement the Proceeds of Crime Bill recently passed by Parliament. This work involves studying ways to trace financial assets and restructure existing drug legislation to make it more responsive to current international commitments. This initiative is now considered part of ongoing workloads and will be reflected in the Performance Information section in future Part IIIs.

National Drug Strategy: The Secretariat continued to co-ordinate and monitor the Solicitor General's drug activities which include initiatives by the RCMP, CSC, and the Secretariat. With the RCMP, Justice and other federal departments, the Secretariat continued work to develop a U.N. draft convention against Illicit Drug Trafficking and other international initiatives to curb illicit drug abuse and trafficking. In cooperation with the Canadian Association of Chiefs of Police the Secretariat supported the development of a major Drug Video for use in schools across the country as a vehicle for drug education.

Crime Prevention: The Secretariat supported development of police/community-based programs for the prevention of violence and crimes against the most vulnerable. National Crime Prevention Week was presented to promote community/police relations, encourage participation by all sectors in crime prevention activities and increase awareness of crime prevention across the country. Research and experimentation continued to test and implement effective police and community-based crime prevention programs. Information from this work was disseminated through National Crime Prevention Week, User Reports, publications, travelling exhibits, conferences and workshops. This initiative is now considered part of workloads reflected in the Performance Information section in future Part IIIs.

Missing Children: Missing Children research continued with the RCMP, provincial governments and police in Montreal, Toronto and Edmonton. The final reports from this research should be available in the Spring of 1989.

Correctional Law Review: The Secretariat continued distribution of seven working papers for the Correctional Law Review: Victims and Corrections, Powers and Responsibilities of Correctional Staff, Correctional Authority and Inmate Rights, Native Offenders, the Relationship between Federal and Provincial Jurisdictions, Mentally Disordered Offenders, and a Summary Consultation Document. Extensive consultations were held with representatives from the provinces, the judiciary, the Bar, the voluntary sector, victims groups, correctional staff and management and inmates to assist in the preparation of a comprehensive discussion paper and recommended reforms to correctional law.

Conditional Release and Mandatory Supervision: The Secretariat began preparations for the three-year Parliamentary review of the Bill C-67 (detention and early release) including participation in the evaluation

being coordinated by the agencies. Draft legislation dealing with eligibility for conditional release was tabled.

Parole Research: The major program of research on parole focused particularly on the critical matter of risk prediction. A prediction tool, commonly referred to as the Statistical Information on Recidivism (SIR scale), was validated for use by CSC and NPB as an aid in determining release risk. The Secretariat assisted in the training of CSC and NPB staff in the completion and interpretation of the instrument as well as the development of policy regarding the use of the risk score in the context of the parole decision-making process and NPB decision policies. Further work to develop a more powerful prediction instrument, including an attempt to develop a satisfactory instrument for predicting violent recidivism, is under way.

Sex Offender Treatment Review: In response to Recommendation No. 30 of the Pepino inquiry, a working group composed of representatives of the Secretariat (Chair), CSC and NPB undertook a review of sex offender treatment programs throughout Canada. The proposal to conduct the review was brought to the Heads of Corrections in June 1988, and received strong endorsement. Subsequently, contact persons for this project were nominated from all provinces and territories. The working group has gathered extensive research and program information on sex offender management and treatment, and has had meetings with practitioners in all parts of the country. A draft final report for review by the DSG, the Commissioner (CSC), the Chairman (NPB), and the Heads of Corrections is expected at the end of January 1989.

Victims of Crime: Assistance was provided to the RCMP, other police services and community groups to promote and develop model victims service projects and identify the needs of special groups of victims. Information was disseminated to police, federal, provincial, private and voluntary sector organizations through the National Victims Resource Centre, User Reports, publications, conferences, training sessions and travelling exhibits. The Secretariat, NPB and CSC continued work to develop a policy for victims of crime in the corrections and release processes.

Family Violence: Research and experimentation continued to develop and test effective police-based approaches to family violence prevention. Policy development focussed on police charging policies and their implementation in conjunction with other policies and programs designed to assist the victims of family violence. In 1989-90, the Secretariat will continue policy development, research, experimentation, training and information dissemination to strengthen policing and corrections response to family violence issues.

Natives: Efforts continued to reduce Native over-representation in prisons and target policing and corrections programs to the needs of Native communities. The Secretariat, with Justice and Indian and Northern Affairs, worked to develop a comprehensive federal policy for delivery of policing services to Aboriginal peoples. Research and experimentation continued to develop and test strategies appropriate for Native communities to reduce and prevent violence, prevent substance abuse and improve services for victims of crime. The Secretariat also worked with CSC to

develop programs and services for Native offenders including pre-release programs and community corrections strategies.

Women in Conflict With the Law: Efforts continued to develop community-based programs for female offenders and women who are in conflict with the law; to provide community-based services for Native women; or to provide assistance to Native women's groups to undertake community development work related to policing, corrections or release. Work also focused on the development of programs and services in isolated areas; the extension of the range of existing community-based services and programs; and the utilization of existing networks and expertise to assist women in conflict with the law. The Secretariat also continued to examine potential future strategies for "women at risk" consistent with the Solicitor General's responsibilities for national corrections and policing.

E. Program Effectiveness

The effectiveness of the Solicitor General program is measured principally through the evaluation of program components to determine the continued relevance and degree of attainment of program objectives.

An evaluation of the program of sustaining contributions to university centres of criminology was completed. The evaluation revealed that while the program had been effective, certain objectives were no longer relevant and recommended redirecting the program toward new objectives. These recommendations are being used by program management as the basis for negotiations with the universities which will result in new agreements.

An evaluation of the Secretariat initiative for the "Women in Conflict with the Law" was conducted. The evaluation found that, while the initiative had been successful, there was a need to continue this work. The evaluation also recommended changes to program objectives and structure.

An assessment of the communications function in the Secretariat was completed and an evaluation of the Secretariat research internship program was begun.

An audit of the implementation of selected recommendations from past audits and evaluations was completed. This audit indicated that, while action had been taken toward implementing virtually all the recommendations, in few cases had action been completed. In a number of cases, the implementation of action plans had been delayed or interrupted by the mandate and organization changes of the 1985-1987 period. The report recommended renewed activity to carry these plans through to completion and suggested amendments, where these were indicated by changed circumstances. Effectiveness and value for money questions were also a major and increasing focus of internal audit activity.

Section II
Analysis by Activity

A. Ministry Secretariat

Objective

To provide overall policy direction to the programs of the Department:

As a result of clarification of mandate, roles and responsibilities the Secretariat is reviewing its program objectives as part of work to develop a new Operational Planning Framework (OPF). Revised objectives and the new OPF will be supportive of the Secretariat mission which is to support the Solicitor General in the full range of his responsibilities to Cabinet Parliament and the public as lead Minister for security, policing and corrections. The Secretariat supports the Solicitor General in setting direction for the Ministry, and ensuring that the programs of the Ministry reflect ministerial policies and priorities.

Description

The Secretariat achieves its mission through:

- the development of legislative and policy frameworks, specific legislative and national policy proposals, review of policy and legislation and related research and program development;
- the provision of information, analysis and advice on public issues affecting the Ministry and its agencies, and in support of the Solicitor General's statutory responsibilities;
- the provision of executive and communications services including the preparation and coordination of briefing materials, ministerial correspondence, public communications and other materials in support of the Solicitor General's Cabinet, parliamentary and public responsibilities;
- the development and coordination of corporate plans, strategies and processes to address human and financial resources, information management, public communications and external relations and any issue which requires a Ministry-wide response and;
- the provision of administrative and management support services to the Solicitor General, the Secretariat, and the Review Agencies.

Resource Summaries

The Ministry Secretariat activity accounts for approximately 94% of the total 1989-90 program expenditures and 92% of person-years.

Figure 9: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	**Estimates 1989-90**		Forecast 1988-89		Actual 1987-88	
	$	**P/Y**	$	P/Y	$	P/Y
Executive	**1,821**	**23**	2,112	37	2,554	37
Police and Security	**7,137**	**70**	6,953	69	4,951	46
Corrections	**3,218**	**24**	3,210	24	3,294	25
Planning and Management	**11,927**	**92**	12,013	98	10,621	99
Communications	**1,823**	**20**	1,659	20	2,297	25
Legal Services	**85**	**2**	85	2	76	2
	26,011	**231**	26,032	250	23,793	234

Figure 10: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88		
	Actual	Main Estimates	Change
Ministry Secretariat	23,793	23,792	1

Performance Information and Resource Justification

The Secretariat operates within the constraints of a relatively small resource base which enables it to provide information, advice and service to the Solicitor General through basic ongoing functions of policy advice and analysis, research and experimentation, strategic and operational planning, coordination, communications, management review, program management and administration.

The Secretariat also is frequently directed by Government to undertake new initiatives or enhanced major activity related to ongoing initiatives. As a result, the Secretariat resource base is adjusted to reflect the resource demands of these priority initiatives. If these initiatives evolve to become an ongoing element of the Secretariat program, the resource base is permanently adjusted. Tables 1 to 4 provide summaries of Secretariat resource deployment and priorities for 1989-90.

Table 1: Police and Security Resource Deployment and Priorities

Branch/Group	Resources 1989-90 P/Y	$000	Products/Services	Summary of Priorities
Police and Security	70	7,137	Policy and Legislative Development Analysis and Advice	A) <u>Policing</u> • RCMP Contract Negotiations; • Support with respect to ERC/PCC; • Federal Law Enforcement under Review; • Police Information Technology Centre (PITC); • Police Costs Data Base; • National Drug Strategy; • Family Violence; • Victim Services; • Crime Prevention/Community Policing; • Multi-cultural Policing. B) <u>Security</u> • RCMP/CSIS Cooperation; • CSIS Advisory Team Implementation; • <u>CSIS Act</u> Five Year Review; • Security Advisory Committee; • CSIS Warrants. C) <u>Counter-Terrorism</u> • C.T. Task Force Implementation; • Management of the Crisis Centre; • Communications in Crisis Situations.

Table 2: Corrections Resource Deployment and Priorities

Branch/Group	Resources 1989-90 P/Y	$000	Products/Services	Summary of Priorities
Corrections	24	3,218	Policy and Legislative Development Analysis and Advice.	• Conditional Release/Mandatory Supervision; • Review of Bill C-67; • Parole and Penitentiary Act Proposals and Revisions; • Correctional Investigator Act; • Amendments to the Criminal Records Act; • Corrections Information Sharing; • Correctional Law Review; • National Drug Strategy; • Sex Offender Treatment Review; • Native Offenders; • Female Offenders; • Long-term Offenders; • Community Corrections.

Table 3: Planning and Management Resource Deployment and Priorities

Branch/Group	Resources 1989-90 P/Y	$000	Products/Services	Summary of Priorities
Planning and Management Branch	92	11,927	Ministry Planning and Management Departmental Planning and Administration Executive Services	• Ministry Strategic and Operational Planning Processes; • Ministry Environmental Scan and Strategic Overview; • Coordination of Ministry Information Needs; • Advice on Operational Plans and Resource Submissions; • Main Estimates, FMYOPS, Supplementary Estimates; • Review of Departmental Human Resource Needs; • IMAA Proposals; • Management Information Systems and Strategies; • Probity and Control for Resource Management; • Cabinet and Parliamentary Affairs; • ATIP; • Official Languages; • Voluntary Sector Support and Participation for Ministry Policy and Program Development; • Federal/Provincial Relations; • International Relations; • Government Security Policy.

Table 4: Communications Resource Deployment and Priorities

Branch/Group	Resources 1989-90 P/Y	$000	Products/Services	Summary of Priorities
Communications	20	1,823	Public Communication Analysis and Advice	• Communications Strategic and Operational Planning; • Effective Communications with the Public and the Media: - Policing and Law Enforcement; - Corrections; • CSIS Demystification; • Communications in Terrorist Incidents; • Communications Support for Cabinet Approved Initiatives: - Drug Strategy; - Victims; - Family Violence; • Regional Communications.

Figure 11: Details of Secretariat Expenditures

Operational Objective	Planned 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88	
(thousands of dollars)	Person/ Years	Non-Salary Dollars	Person/ Years	Non-Salary Dollars	Person/ Years	Non-Salary Dollars
Executive	23	320	37	330	36	364
Security Sector						
A. Ongoing Resp.	23	320	24	330	13	102
B. Initiatives						
- CSIS Adv. Team	2	40	2	70	1	79
- CSIS Act Review	4	25	2	10	-	-
Counter-Terrorism						
A. Ongoing Resp.	14	260	11	162	8	131
B. Initiatives						
- C.T. Task Force	-	-	6	125	1	-
Policing Sector						
A. Ongoing Resp.	14	350	12	200	8	355
B. Initiatives						
- Fleur	1	50	1	88	1	13
- Frenp	1	300	1	206	1	15
- PITC	1	200	2	266	2	25
- Crime Prevention	6	800	6	742	6	907
- Missing Children	1	100	2	90	2	261
- Nat. Drug Strat.	2	235	2	335	1	15
Corrections Sector						
A. Ongoing Resp.	15	300	13	225	8	341
B. Initiatives						
- Corr. Law Review	2	200	3	167	4	161
- Cond. Rel./Man. Sup.	2	175	2	225	1	400
- Nat. Drug Strat.	1	200	1	200	1	70
- Special Offenders	2	200	1	100	-	-
Inter-sectoral Activities						
A. Ongoing Resp.	3	2,538	3	2,538	2	2,482
B. Initiatives						
- Victims	2	686	3	686	5	361
- Family Violence	2	620	2	371	2	50
- Female Offenders	1	100	1	335	2	542
- Natives	3	200	2	350	6	195
Corporate Services						
- Planning & Systems	13	900	14	1,188	14	1,440
- Executive Services	28	700	28	629	33	617
- Administration	27	1,814	30	1,800	34	1,498
- Personnel	12	85	13	131	12	50
- Management Review	4	400	4	250	4	198
- Legal Services	2	16	2	50	2	8
Communications	20	872	20	900	24	1,000
	231	13,006	250	13,099	234	11,680

B. Review Agencies

Objectives

1. Office of the Correctional Investigator

To investigate on the initiative of the Correctional Investigator, on request from the Solicitor General of Canada, or on complaint from or on behalf of inmates as defined in the Penitentiary Act, and report upon problems of inmates that come within the responsibility of the Solicitor General of Canada.

2. Office of the Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service

- To monitor the compliance by the Service with its operational policies;
- to review the operational activities of the Service;
- to submit an annual certificate on the Service's operations to the Solicitor General; and
- to conduct such reviews of specific activities of the Service as may be directed.

Description

For 1989-90 this activity will consist of two components: the Office of the Correctional Investigator; and the Office of the Inspector General of the Canadian Security Intelligence Service.

Resource Summaries

The Review Agencies Activity accounts for approximately 6% of the total 1989-90 program expenditures and 8% of the total person-years.

Figure 12: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90		Forecast 1988-89		Actual 1987-88	
	$	P/Y	$	P/Y	$	P/Y
Office of the Correctional Investigator	717	10	653	10	615	10
Office of the Inspector General of CSIS	956	11	896	12	854	12
Royal Canadian Mounted Police External Review Committee	—	—	--	--	923	9
Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission	—	—	2,281	14	76	1
	1,673	21	3,830	36	2,468	32

Figure 13: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88		
	Actual	Main Estimates	Change
Office of the Correctional Investigator	615	601	**14**
Office of the Inspector General CSIS	854	681	**173**
Royal Canadian Mounted Police External Review Committee	923	375	**548**
Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission	76	517	**441**

See page 2-11 for details on Explanation of Change.

Office of the Correctional Investigator: This office was established in 1973 pursuant to the Inquiries Act. The staff investigates complaints, conducts interviews, and regularly visits all penal institutions. By liaising with the Commissioner of Corrections and related agencies, the Correctional Investigator endeavors to resolve complaints by administrative action, and, in effect, acts as an ombudsman for inmates. The major types of complaints relate to transfers, visits and correspondence, medical and discipline.

Workload and resource requirements are subject to numerous factors such as: volume of complaints received; complexity of the issues involved; investigation time; negotiations required to resolve the issue. In addition, the Solicitor General may request the Office to undertake special investigations into such issues as major prison disturbances. Workload information is illustrated below. For the period 1986-87 - 1988-89 workload increases are related to the current mandated responsibilities of the Correctional Investigator. Workload estimates for 1989-90 reflect the anticipated impact of expansion of the mandate of the Correctional Investigator to include parole related matters.

Figure 14: Workload/Volume Data - Office of the Correctional Investigator

Type/Volume	1986-87	1987-88	1988-89*	1989-90*
Complaints Investigated	2,469	3,044	3,500	5,915
Interviews Conducted	1,329	1,480	1,700	2,550
Penal Visits Conducted	200	250	275	300

* Forecast as of January 1, 1989.

Office of the Inspector General of CSIS: The legislation creating the Canadian Security Intelligence Service, which came into force on July 16, 1984, provided for an Inspector General. The Inspector General is appointed by the Governor in Council and is responsible to the Deputy Solicitor General.

The Office of the Inspector General meets its objectives through:

- selective field monitoring and auditing of CSIS operations, primarily by reviewing operational files and conducting interviews;
- evaluating reports on the Service's operational activities submitted by the Director of CSIS to the Solicitor General;

- conducting special reviews and studies of significant issues or activities; and

- undertaking research and analysis related to the Service's mandate and powers.

The focus of the Inspector General's mandate is the annual certificate submitted to the Solicitor General with respect to CSIS operational activities. The most recent certificate addressed the CSIS annual and update reports for the January 1, 1987 - March 31, 1988 period, and the extent of compliance by the Service with the law, Ministerial directives and its operational policies.

In addition to certificate preparation, the Inspector General undertook a number of special review projects in the 1987-88 fiscal year at the request of the Solicitor General or the Security Intelligence Review Committee (SIRC). These projects had high priority and dealt with substantial, sensitive issues central to CSIS operations.

After responding to these special requests, the Office of the Inspector General turned its attention in the latter part of the 1987-88 fiscal year to major reviews of significant aspects of CSIS operations.

A new Inspector General (the second since the CSIS Act was proclaimed in 1984) was appointed in July 1988 and is undertaking a systematic, comprehensive review of all aspects of the Service's operational activities. Audit and review projects are being planned for the next several years, with emphasis on major programs and practices which are unique to CSIS as a security intelligence agency. The work of the Inspector General in this regard is expected to be relevant and beneficial to the Parliamentary committee review of the CSIS Act, which is to commence in 1989 under section 69 of the Act.

The Inspector General's multi-year work plan must at the same time be realistic in terms of the relatively small resource base of the Office and flexible enough to accommodate regular monitoring and consultative activities, as well as urgent, special assignments from the Solicitor General or SIRC.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Program expenditures by object are presented in Figure 15.

Figure 15: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Personnel			
Salaries and wages	12,390	13,077	12,060
Other personnel	1,968	1,937	1,908
	14,358	15,014	13,968
Goods and services			
Transportation and communications	2,268	2,822	1,844
Information	758	600	617
Professional and special services	4,743	5,301	3,857
Rentals	169	165	137
Purchased repair and upkeep	365	395	296
Utilities, materials and supplies	585	628	476
All other expenditures	151	100	123
	9,039	10,011	7,350
Total operating	23,397	25,025	21,318
Capital	300	600	598
Grants and contributions	3,987	4,237	4,345
	27,684	29,862	26,261

2. Personnel Requirements

Figure 16: Person-Year Requirements by Activity

(thousands of dollars)	**Estimates 1989-90**	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Ministry Secretariat	**231**	250	234
Review agencies:			
Office of the Correctional Investigator	**10**	10	10
Office of the Inspector General of CSIS	**11**	12	12
RCMP External Review Committee	**—**	—	9
RCMP Public Complaints Commission	**—**	14	1
	252	286	266

Figure 17: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1989-90 Average Salary Provision
	89-90	88-89	87-88		
Management	35	42	39	56,200 -123,400	77,697
Scientific and Professional					
Economics, Sociology, and Statistics	16	17	20	16,165 - 77,100	56,844
Library Science	3	3	3	22,042 - 52,255	41,325
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	26	29	29	15,178 - 64,300	42,803
Financial Administration	6	7	7	14,100 - 63,177	42,550
Information Services	9	9	7	15,055 - 64,300	52,604
Organization and Methods	-	-	2	15,395 - 64,300	-
Personnel Administration	7	7	8	14,737 - 60,493	48,331
Welfare Program	15	16	19	16,476 - 64,300	44,828
Program Administration	46	44	20	15,178 - 64,300	47,871
Computer System Administration	3	2	2	21,587 - 70,665	46,071
Technical	3	3	6	14,009 - 70,971	36,767
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	39	43	43	14,338 - 35,194	25,032
Secretarial, Stenographic and Typing	44	54	48	14,210 - 35,419	28,028
Operational	-	-	1	13,657 - 54,264	-
Exempt Staff	-	10	10	0 - 91,800	37,500

Note: The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the authorized person-years for the Program. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1988. The average salary column reflects the estimated base salary including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

	Non-Controlled Person-Years			Current Salary Range	Average Salary Provision 1989-90
	1989-90	1988-89	1987-88		
Other	12	-	-	0 - 147,700	52,054

3. Transfer Payments

Figure 18: Details of Grants and Contributions

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Grants			
Canadian Association of Chiefs of Police	**49,000**	49,000	49,000
Canadian Criminal Justice Association	**122,500**	122,500	122,500
John Howard Society	**50,000**	50,000	50,000
Authorized After-care Agencies	**1,782,649**	1,782,649	1,782,649
Total Grant	**2,004,149**	2,004,149	2,004,149
Contributions			
Payment to the provinces, territories public and private bodies in support of activities complementary to those of the Solicitor General	**1,632,851**	1,963,851	2,072,575
Core Funding - National Voluntary Organizations	**350,000**	269,000	268,725
	1,982,851	2,232,851	2,341,300
	3,987,000	4,237,000	4,345,449

4. Net Cost of Program

The Estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted and statutory authorities. Figure 19 provides details of other cost items which need to be taken into account to arrive at the estimated total cost of the Program.

Figure 19: Net Cost of Program for the Year 1989-90

(thousands of dollars)	Main Estimates 1989-90	Add* Other Costs	Estimated Net Program Cost	
			1989-90	1988-89
Solicitor General Program	27,684	2,359	30,043	30,902

* Other costs include the following:

	($000)
• Services provided by Public Works Canada	1,981
• Services provided by Treasury Board	270
• Services provided by Labour Canada	77
• Services provided by Supply and Services	31

Solliciteur général Canada

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1990-III-43
ISBN 0-660-54712-0

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Solliciteur général
Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le présent document est composé de deux chapitres. Le premier présente un aperçu des organismes du Ministère qui relèvent du Solliciteur général ou, à travers lui, du Parlement. Le deuxième chapitre est constitué du plan de dépenses pour le Programme du Solliciteur général.

Le plan du Programme est divisé en trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé de ses plans et de son rendement actuels. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics, ce qui assure une certaine continuité par rapport aux autres documents budgétaires et permet d'évaluer les résultats financiers du Programme au cours de la dernière année.

Le présent document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le sommaire des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Aperçu du Ministère 1-1

Programme du Solliciteur général 2-1

Table des matières

A.	**Rôles et responsabilités**	1-3
B.	**Plans de dépenses du Ministère**	1-6
C.	**Points saillants des plans du Ministère pour 1989-1990**	
	1. Le secteur de la sécurité	1-8
	2. Le secteur des services policiers et de l'application de la loi	1-10
	3. Le secteur correctionnel	1-15

A. Rôles et responsabilités du ministère du Solliciteur général

Le Solliciteur général est au gouvernement le Ministre responsable de la sécurité nationale et des services policiers et correctionnels. Le ministère du Solliciteur général comprend quatre organismes distincts, des organismes d'examen connexes et le Secrétariat. Le Sous-solliciteur général, qui est le premier sous-ministre et le principal conseiller du Ministre au chapitre des politiques, dirige et administre le Secrétariat. Le responsable de chaque organisme relève directement du Solliciteur général. Tous les éléments du Ministère sont appelés, de façon collective et individuelle, à contribuer, avec leurs associés des domaines de la justice pénale et de la sécurité, à protéger la société et à lui assurer la paix et l'équité.

Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) mène des activités de renseignement de sécurité pour le gouvernement du Canada. Il recueille, analyse et conserve des informations et des renseignements sur les activités susceptibles de menacer la sécurité du Canada, fait rapport et donne des conseils au gouvernement du Canada au sujet de ces menaces, et fournit aussi des évaluations de sécurité.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) applique les peines prononcées par les tribunaux et prépare les détenus pour qu'ils réintègrent la collectivité et deviennent de bons citoyens. Il fournit des services dans tout le pays, non seulement au sein des établissements correctionnels, mais aussi dans la collectivité.

La Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) est un organisme administratif indépendant qui accorde, refuse et contrôle la mise en liberté sous condition des détenus incarcérés dans des pénitenciers fédéraux, et fait des recommandations au sujet du pardon et de l'exercice de la prérogative royale de clémence. La CNLC assume les mêmes pouvoirs et responsabilités, sauf l'octroi de permissions de sortir, à l'égard des détenus sous responsabilité provinciale lorsque la province n'a pas sa propre commission des libérations conditionnelles.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) est chargée de faire observer les lois canadiennes, de prévenir le crime et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité. La GRC remplit les fonctions suivantes: prévenir et déceler les infractions aux lois fédérales et faire les enquêtes appropriées; assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre, ainsi que prévenir et déceler les crimes dans les provinces, les municipalités et les territoires contractants et faire les enquêtes appropriées; fournir des services d'enquête et de protection aux autres ministères et organismes fédéraux; aider tous les organismes canadiens chargés de l'application de la loi en assurant une formation policière spécialisée, ainsi que des services de recherche, de laboratoire médico-légal, d'identification et de traitement électronique des données.

Le Comité externe d'examen (CEE) de la Gendarmerie royale du Canada examine certaines catégories de griefs qui sont renvoyés devant lui par la GRC, et des appels faisant suite au renvoi ou à la rétrogradation de membres de la GRC ou à l'imposition de mesures disciplinaires graves. Le CEE, qui dépose tous les ans un rapport au Parlement, est un tiers neutre

qui fournit un examen indépendant et impartial des cas qui lui sont soumis. Le Comité peut, s'il trouve bon de le faire, ordonner des audiences, convoquer des témoins, faire prêter serment et recevoir des éléments de preuve ou des informations. Les conclusions et les recommandations du président ou du Comité sont envoyées aux parties et au Commissaire de la GRC.

La Commission des plaintes du public (CPP) contre la Gendarmerie royale du Canada assure un examen transparent et objectif des plaintes formulées par le public à l'égard de la conduite de membres de la GRC. La CPP donne des informations au public sur son mandat et ses services, étudie les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC, effectue des enquêtes, convoque des audiences publiques, établit des rapports dans lesquels elle énonce ses conclusions et ses recommandations, et fait des recherches et élabore des principes directeurs pour améliorer le processus de traitement des plaintes.

Le Secrétariat aide le Solliciteur général à assumer toutes ses responsabilités vis-à-vis du Cabinet, du Parlement et du public en tant que principal ministre chargé de la sécurité et des services policiers et correctionnels. Le Secrétariat prête également son concours au Solliciteur général pour établir l'orientation du Ministère et pour veiller à ce que les programmes soient conformes aux lignes de conduite et aux priorités ministérielles.

Le Bureau de l'Inspecteur général du SCRS vérifie si le Service observe ses règles générales en matière opérationnelle, surveille les activités opérationnelles de celui-ci, remet chaque année au Solliciteur général un certificat sur les opérations du SCRS et examine sur demande des activités déterminées.

Le Bureau de l'Enquêteur correctionnel fait enquête, sur l'initiative de l'Enquêteur correctionnel ou à la demande du Solliciteur général, ou encore après que des plaintes ont été déposées par les détenus ou en leur nom, au sens où l'entend la Loi sur les pénitenciers, et fait rapport sur les problèmes des détenus qui relèvent de la compétence du Solliciteur général du Canada.

Tableau 1: Schéma du ministère du Solliciteur général

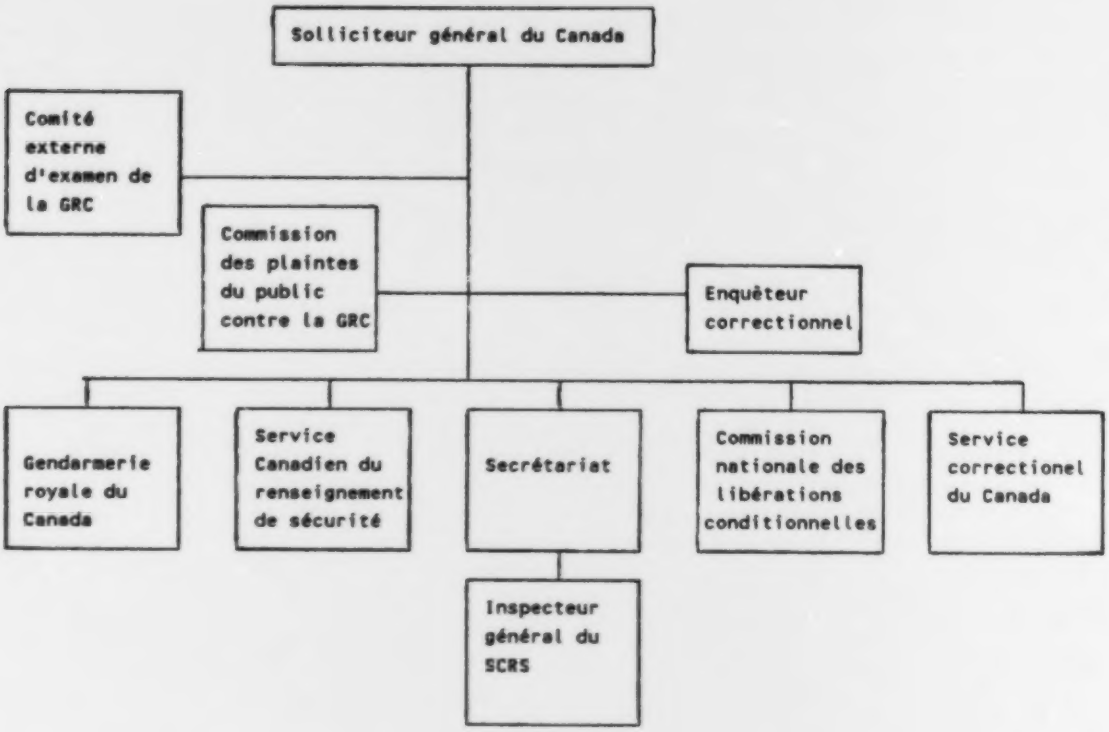

B. Plans de dépenses du Ministère

Programme du Ministère et crédit parlementaires pour 1989-1990:

Unité organisationnelle	Programme	Crédit parlementaire
Secrétariat du Ministère	Ministère	1
I.G. du SCRS	Ministère	1
Enquêteur correctionnel	Ministère	1
Service canadien du renseignement de sécurité	Service canadien du renseignement de sécurité	5
Le Service correctionnel du Canada	Service correctionnel	10 15 (Dépenses en capital)
Commission nationale des libérations conditionnelles	Commission nationale des libérations conditionnelles	20
Gendarmerie Royale du Canada	Programme d'application de la loi	25 30 (Dépenses en capital)
Comité externe d'examen	Comité externe d'examen de la GRC	35
Commission des plaintes du public	Commission des plaintes du public contre la GRC	40

Le tableau 2 donne le budget principal du Ministère pour la période de trois ans visée.

Tableau 2: Budget principal du Ministère de 1987-1988 à 1989-1990

Millions de dollars	1989-1990		1988-1989		1987-1988	
	A-P	$	A-P	$	A-P	$
Ministère	252	27.7	258	26.5	266	26.0
SCRS	S/O	157.3	S/O	148.6	S/O	133.6
SCC	10 404	844.3	10 481	815.2	10 758	799.1
CNLC	271	19.6	322	18.5	307	15.7
GRC	20 629	1 055.7	20 254	1 032.6	19 777	914.4
CEE - GRC	11	1.1	11	1.0	S/O	S/O
CPP - GRC	19	3.0	S/O	S/O	S/O	S/O
Total	31 586	2 108.7	31 326	2 042.4	31 108	1 888.8

Tableau 3: Répartition des années-personnes du Ministère - 1989-1990 (excluant SCRS)

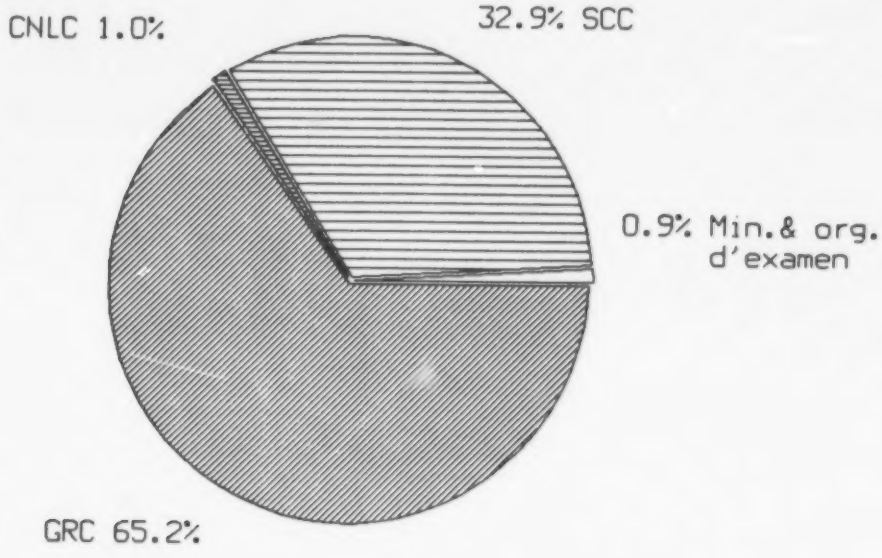

Tableau 4: Répartition des ressources financières du Ministère - 1989-1990

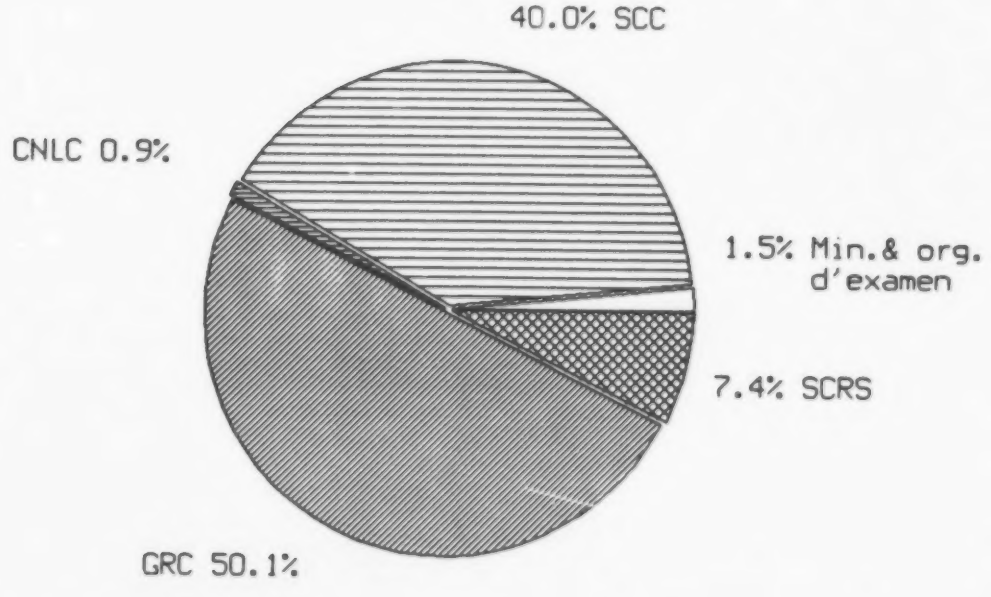

C. Points saillants des plans ministériels pour 1989/90

1. Le secteur de la sécurité:

Programme du Ministère	Gendarmerie royale du Canada (GRC)
Conseiller le Solliciteur général concernant les questions stratégiques liées au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), à l'Inspecteur général du SRCS et de la GRC. Diriger et coordonner, par l'intermédiaire du Comité consultatif de la sécurité, les activités du gouvernement dans le secteur de la sécurité et aider à élaborer et à mettre en oeuvre pour le gouvernement fédéral une fonction complète visant les mesures antiterroristes, la planification de mesures d'urgences et la gestion des situations d'urgence.	Continuer d'apporter des modifications nécessaires pour offrir des services de la façon la plus efficace et économique: - ré-examiner les mesures de protection mises en oeuvre au cours des dernières années en vue de les restructurer pour obtenir une utilisation plus efficace des ressources disponibles. (ex. l'utilisa-tion de la technologie pour réduire le recours aux gardes stationnaires néces-sitant une forte monopolisation de main d'oeuvre). - l'augmentation des effectifs de protection pour offrir la sécurité nécessaire à la Cour Suprême du Canada à la demande du juge en chef et de ses collègues. - l'amélioration des tâches de sécurité aux aéroports internationaux et nationaux principaux. En vue d'empêcher les infractions criminelles et d'appuyer l'arrestation et la poursuite de personnes mêlées à des infractions relatives à la sécurité.
Terminer les préparatifs nécessaires pour aider le Solliciteur général à effectuer les examens requis par la loi, soit l'examen au bout de cinq ans de la Loi sur le SCRS. Continuer de progresser vers l'atteinte des objectifs du Ministère concernant les langues officielles et l'équité en matière d'emploi.	

Programme du Ministère	Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Continuer l'exécution des fonctions et des responsabilités du Secrétariat afin d'augmenter au maximum sa capacité d'aider le Solliciteur général, les organismes du Ministère et les organismes d'examen à atteindre leurs objectifs.

Mettre en oeuvre un programme d'information du public qui explique le mandat, le rôle et les responsabilités du Ministère, qui crée un environnement propice à ses opérations et qui favorise la participation des collectivités et du secteur du bénévolat à l'élaboration des politiques et des programmes.

Nota: SCRS ne prépare pas de Partie III.

2. Le secteur des services policiers et de l'application de la loi

Programme du ministère	Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Comité externe de révision de la GRC	Commission des plaintes du public contre la GRC
Conseiller le Solliciteur général concernant les questions stratégiques liées à ses fonctions de premier responsable de la GRC, du comité externe de la GRC et de la Commission des plaintes du public contre la GRC.	Aide le Solliciteur général au cours des négociations avec les provinces, les territoires et les municipalités pour renouveler les ententes de services policiers. Examiner l'utilisation de membres réguliers à titre de soutien opérationnel afin de veiller à ce que la GRC agisse en tenant compte de la complexité des enquêtes menées et réponde aux exigences du public en ce qui concerne les services policiers. A la lumière du cadre du plan opérationnel, continuer de modifier la structure des activités à la GRC afin de répondre aux besoins d'une organisation policière moderne et complexe qui doit assumer diverses responsabilités.	Soumettre le troisième rapport annuel au Solliciteur général pour présentation devant les Chambres du Parlement. Traiter les cas soumis à l'examen du Comité. Clarifier la juridiction du Comité concernant les cas de griefs, de discipline, de renvoi et de rétrogradation qu'on lui renvoie. Élaborer et mettre en oeuvre un rôle de médiation pour le Comité afin de favoriser le règlement des cas sans avoir recours à la procédure officielle.	Préparer un premier rapport annuel au Solliciteur général pour qu'il le dépose devant les deux Chambres du Parlement. Ouvrir des bureaux régionaux dans les provinces des Prairies et de l'Atlantique. Obtenir des avis juridiques quant au genre de plaintes qui relèvent de sa compétence et quant aux procédures administratives qu'elle doit suivre pour examiner les plaintes.

Programme du ministère	Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Comité externe de révision de la GRC	Commission des plaintes du public contre la GRC
			Faire des recherches sur les décisions et les recommandations des tribunaux administratifs de même nature.
	Afin d'assurer la prestation opportune des renseignements dont a besoin Emploi et Immigration Canada, conformément à l'accent accru mis sur la question et aux changements apportés aux processus de détermination du statut de réfugié.	Consulter avec le comité ad hoc composé des cadres supérieurs de la gestion des ressources humaines dont le rôle est de réviser et de commenter les documents de recherche et de travail du Comité.	Élaborer les règles de pratique et de procédure applicables à ses audiences. Élargir le système informatisé dont elle se sert pour recueillir des données. Examiner sa structure et ses opérations pour améliorer ses services.

Programme du Ministère	Gendarmerie Royale du Canada (GRC)	Comité externe de révision de la GRC	Commission des plaintes du public contre la GRC
Élaborer des politiques et des programmes et recueillir de l'information visant les services policiers afin de donner suite aux priorités du gouvernement fédéral sur le plan social et de la justice pénale (ex. violence dans la famille, stratégie antidrogue, victimes d'actes criminels).	Poursuivre l'application de la Stratégie nationale antidrogue afin de réduire l'usage abusif de drogue au Canada. Promouvoir les services de police assurés par des équipes locales en mettant sur pied des groupes consultatifs communautaires là où il n'en existe pas afin de favoriser les échanges d'idées et la collaboration entre la collectivité et la police. Examiner l'efficacité de la prestation de services policiers aux peuples autochtones et évaluer le programme actuel.		
Effectuer de la recherche et du développement et fournir un soutien technique afin de renforcer la coordination des systèmes des services policiers à l'échelle fédérale et nationale.	Poursuivre les travaux préparatoires en vue de l'utilisation de l'analyse d'ADN (acide désoxyribonucléique) qui pourrait dans le futur être un service offert à la communauté policière du Canada.		

Programme du Ministère	Gendarmerie Royale du Canada (GRC)	Comité externe de révision de la GRC	Commission des plaintes du public contre la GRC
	Agir en qualité d'hôte conjoint d'une conférence en 1989 qui servira à attirer l'attention sur le projet de loi C-61 sur les produits de la criminalité. L'introduction de ce projet de loi a fourni aux enquêteurs de la GRC un nouvel outil très utile dans la lutte contre le crime organisé et la criminalité érigée en entreprise.		
	Poursuivre, dans la mesure où les ressources le permettent, les travaux sur la morphologie des taches de sang, l'analyse des résidus laissés par les coups de feu et celle des résidus d'explosifs en vue d'offrir des services dans ce domaine à la communauté policière du Canada.		
	Agir en qualité d'hôte d'une conférence portant sur "Les services policiers dans une société pluriraciale" où on pourra étudier les questions se rapportant aux services policiers dans un contexte pluriculturel.		

Programme du ministère	Gendarmerie Royale du Canada (GRC)	Comité externe de révision de la GRC	Commission des plaintes du public contre la GRC
Mettre en oeuvre un programme d'information du public qui explique le mandat, le rôle et les responsabilités du Ministère, qui crée un environnement propice à ses opérations et qui favorise la participation des collectivités et du secteur du bénévolat à l'élaboration des politiques et des programmes.			Élaborer, de concert avec les provinces et les territoires, des programmes d'information visant à se faire connaître du public.
Continuer l'exécution des fonctions du Secrétariat et l'élargissement de l'organisation afin d'augmenter au maximum sa capacité d'aider le Solliciteur général et pour aider aux services policiers et à l'application de la loi à atteindre leurs objectifs.			
Continuer de progresser vers l'atteinte des objectifs du Ministère concernant les langues officielles et l'équité en matière d'emploi.			

3. Le service correctionnel:

Programme du ministère	Service correctionnel du Canada (SCC)	Commission nationale des libérations conditionnelles
Terminer les préparatifs nécessaires pour aider le Solliciteur général à effectuer les examens requis par la loi, soit l'examen du projet de loi C-67.	Fournir des soins à quelque 13 500 détenus, en assurer la garde, et surveiller environ 6 700 libérés conditionnels.	Participer activement aux mesures de suivi visant à améliorer le système de justice pénale, plus spécialement le programme des libérations conditionnelles.
Élaborer et mettre en application des mesures législatives concernant les services correctionnels et améliorer la coordination et le partage d'information dans le secteur correctionnel afin de mieux protéger le public.	Fournir des services d'hébergement accrus pour faire face aux augmentations prévues de la population carcérale par des agrandissements aux établissements actuels, des échanges de services avec les provinces et de nouvelles constructions.	Accroître davantage la qualité du processus décisionnel en matière de libérations conditionnelles.
Effectuer de la recherche et du développement et fournir un soutien technique afin de renforcer la coordination des systèmes des services correctionnels à l'échelle fédérale et nationale.	Mettre en application la gestion par unité en tant que principal mode d'organisation de la gestion des établissements au SCC.	
Conseiller le Solliciteur général concernant les questions stratégiques liées à ses fonctions de premier responsable du SCC, de la CNLC et du bureau de l'Enquêteur correctionnel.	Améliorer la gestion de la population carcérale, la gestion des ressources, les services de soutien aux installations et les services d'administration, les programmes pour les détenus et, par la bureautique, les procédures de bureau. Continuer à encourager les détenus à tirer avantage des possibilités d'améliorer leur niveau d'instruction, grâce notamment à la formation de base pour les adultes.	

Programme du ministère	Service correctionnel du Canada (SCC)	Commission nationale des libérations conditionnelles
Élaborer des politiques et des programmes et recueillir de l'information visant les services correctionnels afin de donner suite aux priorités du gouvernement fédéral sur le plan social et de la justice pénale (ex. les autochtones, les détenues purgeant de longues peines et les détenus qui souffrent de toxicomanie).	Reduire l'usage et le traffic de substances intoxicantes et leurs répercussions chez les détenus, en mettant en oeuvre des initiatives complémentaires d'application de la loi, de traitement et de prévention dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue.	
Mettre en oeuvre un programme d'information du public qui explique le mandat, le rôle et les responsabilités du Ministère, qui crée un environnement propice à ses opérations et qui favorise la participation des collectivités et du secteur du bénévolat à l'élaboration des politiques et des programmes.		Parachever la stratégie des communications à long terme et commencer à la mettre en oeuvre. Mettre la dernière main au cadre de responsibilités et rendre la Commission encore plus transparente.
Continuer l'exécution des fonctions du Secrétariat et l'élargissement de l'organisation afin d'augmenter au maximum sa capacité d'aider le Solliciteur général, les organismes du Ministère et les organismes d'examen à atteindre leurs objectifs.		
Continuer de progresser vers l'atteinte des objectifs du Ministère concernant les langues officielles et l'équité en matière d'emploi.		

Nota: Le chapitre qui suit fournit des renseignements sur le Programme du Ministère, c'est-à-dire le Secrétariat, l'Enquêteur correctionnel et l'Inspecteur général du SCRS. Pour de plus amples informations sur la GRC, le Comité externe d'examen de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC, le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles, veuillez consulter les Parties III se rapportant à ces organismes.

Programme du Solliciteur général

Plans de dépenses 1989-1990

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 2-3
B. Emploi des autorisations en 1987-1988 2-4

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1989-1990
   1. Points saillants 2-5
   2. Sommaire des besoins financiers 2-6
B. Rendement récent
   1. Points saillants 2-7
   2. Examen des résultats financiers 2-12
C. Données de base
   1. Introduction 2-12
   2. Mandat 2-13
   3. Objectif du Programme 2-14
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 2-15
D. Perspective de planification
   1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 2-16
   2. Initiatives 2-20
   3. État des initiatives annoncées antérieurement 2-20
E. Efficacité du programme 2-25

Section II
Analyse par activité

A. Secrétariat du Ministère 2-26
B. Organismes d'examen 2-34

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par article 2-38
   2. Besoins en personnel 2-39
   3. Paiements de transfert 2-41
   4. Coût net du programme 2-42

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédit (en milliers de dollars)		Budget principal 1989-1990	Budget principal 1988-1989
	Ministère du Solliciteur général		
1	Dépenses du Programme	25 716	24 664
(L)	Solliciteur général - traitement et allocation pour automobile	47	46
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 921	1 791
	Total du Ministère	27 684	26 501

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédit (dollars)		Budget principal 1989-1990
	Ministère du Solliciteur général	
1	Solliciteur général - Dépenses du Programme, les subventions inscrites au Budget et contributions	25 716 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)

	Budget principal 1989-1990					Budget Principal 1988-1989
	Années-personnes autorisées	Budgétaire			Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert		
Secrétariat du Ministère	231	21 724	300	3 987	**26 011**	24 913
Organismes d'examen	21	1 673	--	--	**1 673**	1 588
	252	23 397	300	3 987	**27 684**	26 501
Années-personnes autorisées pour 1988-1989	258					

Nota: Les données sur les années-personnes pour l'année financière 1989-1990 excluent le personnel exempté des ministres et des personnes nommées par le gouverneur en conseil étant donné que ces années-personnes ne relèvent plus du Conseil du trésor.

B. Emploi des autorisations en 1987-1988 - Volume II des Comptes publics

Crédit	(dollars)	Budget principal	Total des crédits disponibles	Emploi réel
	Ministère			
1	Dépenses de fonctionnement	24 196 500	24 756 400	**24 353 385**
(L)	Solliciteur général - Traitement et allocation pour automobile	39 530	45 975	**45 975**
(L)	Contributions au régimes d'avantages sociaux des employés	1 730 000	1 862 000	**1 862 000**
	Total du Ministère - Budgétaire	25 966 030	26 664 375	**26 261 360**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1989-1990

1. Points saillants

Le Programme comprend les priorités suivantes:

- Continuer l'exécution des fonctions du Secrétariat et l'élargissement de l'organisation afin d'augmenter au maximum sa capacité d'aider le Solliciteur général, les organismes du Ministère et les organismes d'examen à atteindre leurs objectifs (voir page 2-9).

- Conseiller le Solliciteur général concernant les questions stratégiques liées à ses fonctions de premier responsable du SCRS, de la GRC, du SCC, de la CNLC et des organismes d'examen (voir pages 2-7, 2-9 et 2-20).

- Diriger et coordonner, par l'intermédiaire du Comité consultatif de la sécurité, les activités du gouvernement dans le secteur de la sécurité et aider à élaborer et à mettre en oeuvre pour le gouvernement fédéral une fonction complète visant les mesures antiterroristes, la planification de mesures d'urgence et la gestion des situations d'urgence (voir pages 2-7, 2-9 et 2-21).

- Terminer les préparatifs nécessaires pour aider le Solliciteur général à effectuer les examens requis par la loi, soit l'examen parlementaire de la Loi sur le SCRS et la Loi sur les infractions en matière de sécurité et l'examen du projet de loi C-67 (voir pages 2-7 et 2-17).

- Élaborer et mettre en application des mesures législatives concernant les services correctionnels et améliorer la coordination et le partage d'informations dans le secteur correctionnel afin de mieux protéger le public (voir pages 2-8 et 2-20).

- Élaborer des politiques et des programmes et recueillir de l'information visant les services policiers et correctionnels afin de donner suite aux priorités du gouvernement fédéral sur le plan social et de la justice pénale (voir pages 2-8, 2-11 et 2-24).

- Effectuer de la recherche et du développement et fournir un soutien technique afin de renforcer la coordination des systèmes des services policiers et correctionnels à l'échelle fédérale et nationale (voir pages 2-8, 2,10 et 2-21).

- Continuer de progresser vers l'atteinte des objectifs concernant les langues officielles et l'équité en matière d'emploi (voir page 2-17).

- Mettre en oeuvre un programme d'information du public qui explique le mandat, le rôle et les responsabilités du Ministère, qui crée un environnement propice à ses opérations et qui favorise la participation des collectivités et du secteur du bénévolat à l'élaboration des politiques et des programmes.

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 5: Besoins financiers par activité (000 $)

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévisions 1988-1989	Différence	Détails à la page
Secrétariat du Solliciteur général	26 011	26 032	21	2-26
Organismes d'examen	1 673	3 830	2 157	2-34
	27 684	29 862	2 178	
Années-personnes	252	286		

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1989-1990 sont inférieurs de 2,2 millions de dollars, ou 7,3 p. 100, aux dépenses prévues de 1988-1989. Ce fait s'explique principalement par les facteurs suivants:

- réduction de 4 années-personnes et de 0,3 million de dollars attribuable à la fin des travaux du Groupe de travail sur les mesures antiterroristes;

- réduction de 9 années-personnes et de 0,5 million de dollars liée aux coupures d'années-personnes qui se poursuivent;

- réduction de 14 années-personnes et de 2,3 millions de dollars attribuable à l'établissement de la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada en tant que plan de dépenses distinct;

- augmentation de 5 années-personnes et de 0,1 million de dollars pour renforcer la politique concernant la sécurité;

- augmentation de 0,3 million de dollars liée à l'initiative visant la violence dans la famille;

- augmentation de 0,6 million de dollars correspondant aux augmentations de traitements.

Explication des prévisions de 1988-1989: Les prévisions de 1988-1989, établies en fonction des renseignements dont disposaient les gestionnaires au 30 novembre 1988, sont supérieures de 3,4 millions de dollars au budget des dépenses principal (voir les autorisations pour 1989-1990 - Partie II du budget, page 2-3). La différence s'explique par les facteurs suivants:

- augmentation de 0,4 millions de dollars pour le Groupe de travail sur les mesures antiterroristes;
- augmentation de 0,7 millions de dollars pour l'élargissement de la politique sur la sécurité;
- augmentation de 2,3 millions de dollars pour la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada.

B. Rendement récent

1. Points saillants

Il convient d'ajouter aux plans présentés dans les plans de dépenses 1988-1989 les réalisations qui suivent:

Secteur de la sécurité:

- La mise en application des recommandations contenues dans le rapport du Groupe consultatif indépendant sur le SCRS s'est poursuivie (voir pages 2-9 et 2-20).
- Des préparatifs ont été entrepris en prévision de l'examen parlementaire de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité (voir pages 2-17 et 2-21).
- Une initiative de sensibilisation du public au SCRS a été préparée pour le Solliciteur général (voir page 2-20).
- Des ententes, en vertu du paragraphe 6 (2) de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, ont été conclues avec le Manitoba et Terre-Neuve (voir pages 2-9 et 2-21).
- Le Secrétariat a poursuivi la mise en oeuvre et l'évaluation du plan national d'antiterrorisme qu'élabore actuellement le Groupe de travail sur les mesures antiterroristes (voir pages 2-9 et 2-21).
- En vertu de la Loi sur les mesures d'urgence adoptée récemment, le Solliciteur général assume la responsabilité première au chapitre des situations d'urgence qui menacent l'ordre public; par conséquent, le Secrétariat a entrepris la transposition des dispositions de la Loi sous forme d'exigences ministérielles et de procédures opérationnelles, et cela en consultation avec Protection civile Canada.

Secteur des services de police :

- Dans le cadre des préparatifs pour les négociations fédérales-provinciales de nouveaux marchés de services policiers, un document de travail interne a été préparé afin de montrer l'historique des services et le contexte dans lequel les contrats s'inscrivent. Ce document, qui indique également les questions qui doivent être examinées, servira de base aux consultations interministérielles qui se tiendront pour déterminer la position du gouvernement fédéral dans la prochaine ronde de négociation de contrats de la GRC (voir page 2-10).

- Le Secrétariat, en collaboration avec le Centre canadien de la statistique juridique, a poursuivi la préparation d'une base de données nationale sur les coûts des services policiers qui aidera les gouvernements fédéral provincaux à planifier la prestation de services policiers et à élaborer des politiques connexes (voir page 2-21).

- La Semaine nationale de la prévention du crime 1988 a eu lieu, et des prix du Solliciteur général pour la prévention du crime ont été remis à 41 personnes et organismes afin de souligner leurs contributions remarquables à la prévention du crime (voir pages 2-10 et 2-22).

- Des négociations avec le Nouveau-Brunswick ont permis d'adopter des termes et conditions acceptables pour les deux parties concernant l'utilisation de la GRC pour surveiller la circulation sur les autoroutes. Cette entente n'a pas établi de précédent pour l'avenir et elle prend fin en mars 1991, en même temps que les autres accords sur les services policiers.

Le secteur correctionnel:

- L'étude sur la prise de décisions en matière de libération conditionnelle, qu'effectue le Secrétariat, a confirmé l'utilité d'un système statistique de prévision du risque pour la Commission nationale des libérations conditionnelles (voir page 2-23).

- Le Secrétariat a entrepris, avec la collaboration du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et des organismes correctionnels des provinces et des territoires, un important examen des programmes de traitement des délinquants sexuels (voir page 2-23).

- Le Secrétariat a joué le rôle de chef de file dans l'élaboration de politiques et de mesures législatives dans trois domaines : la Loi sur la libération conditionnelle et la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur le casier judiciaire et la Loi sur l'Enquêteur correctionnel (voir page 2-20).

Activités intersectorielles:

- L'élaboration de politiques, la recherche et les projets-pilotes se sont poursuivis afin d'appuyer les initiatives fédérales destinées à empêcher la violence dans la famille et à améliorer la justice sociale pour les victimes d'actes criminels (voir page 2-24).

- On a poursuivi les projets-pilotes, la diffusion d'information et l'élaboration de politiques visant à améliorer les programmes policiers et correctionnels à l'intention des autochtones et des femmes ayant des démêlés avec la justice (voir page 2-24).

Questions de gestion:

- Le Secrétariat a poursuivi la restructuration entreprise pour donner suite au mandat éclairci du Solliciteur général ainsi qu'aux objectifs des organismes du Ministère. A cette fin, il a revu et préparé des propositions visant une gamme de questions qui intéressent l'ensemble du Ministère, notamment la planification stratégique et organisationnelle, l'exploration des publics-cibles, les mécanismes de coordination, les stratégies de gestion des situations d'urgence et les stratégies de communication interne. Le Secrétariat a aussi produit des énoncés du mandat, de la mission et des priorités de toutes ses composantes afin que le personnel comprenne mieux le rôle et les responsabilités du Secrétariat et ait à coeur de les servir et afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

Voici quelques-unes des principales réalisations de 1987-1988 dans le cadre du Programme:

Le Secteur de la sécurité:

- le Groupe consultatif indépendant sur le SCRS a été créé et appuyé dans ses travaux pour examiner la transformation du SCRS en organisme à caractère civil et les politiques opérationnelles sur la contre-subversion (voir pages 2-20 et 2-33);

- des ententes ont été conclues avec la Colombie-Britanique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario, la Nouvelle-Ecosse et l'Ile-du-Prince-Edouard conformément au paragraphe 61 (2) de la Loi sur le SCRS (voir page 2-21);

- le Secrétariat a établi, en collaboration avec le Bureau du Conseil privé, un Groupe de travail sur les mesures antiterroristes afin de donner suite au rapport du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique (voir pages 2-21 et 2-33);

- le Secrétariat a pris des mesures pour renforcer le Comité consultatif de la sécurité et pour que le Solliciteur général et son sous-ministre jouissent d'un meilleur appui dans l'exécution de leur fonction de chefs de file dans le secteur de la sécurité pour le gouvernement.

Le Secteur des services de police:

- en prévision de la négociation de contrats pour la GRC, le Secrétariat a contribué à l'élaboration d'un plan pour examiner les rôles et les responsabilités de cet organisme;

- le Secrétariat a coordonné les activités du Ministère se rapportant à la Stratégie nationale antidrogue et il a élaboré des plans de recherche, de mises à l'essai et de diffusion de l'information afin de réduire la consommation de drogue (voir pages 2-22 et 2-33);

- à la suite de consultations fédérales-provinciales, le Secrétariat a surveillé la création du Centre des techniques d'information policière (CTIP). Celui-ci a ouvert ses portes le 2 juillet 1987. Ses travaux ont d'abord porté sur la normalisation des données, l'élaboration de protocoles de communication et l'enrichissement du répertoire de systèmes d'information de gestion (voir pages 2-22 et 2-33);

- les efforts se sont poursuivis pour établir des stratégies viables afin que la police et la collectivité travaillent en collaboration pour la lutte contre le crime, à la prévention du crime et à la réduction de la peur. La Semaine nationale de la prévention du crime a eu lieu et des prix du Solliciteur général pour la prévention du crime ont été remis à 52 personnes et organismes pour souligner leurs remarquables contributions à la prévention du crime (voir pages 2-22 et 2-33);

- le Secrétariat a favorisé l'amélioration des interventions de la police dans les cas d'enfants portés disparus. Le Bureau d'enregistrement des enfants disparus de la GRC a été mis sur pied. Des travaux de recherche auprès de la police de Montréal, de Toronto, d'Edmonton et de Surrey (C.-B.) se sont poursuivis. Un programme pilote visant la prévention des fugues a été mis en oeuvre à Toronto (voir pages 2-23 et 2-33);

- les recommandations découlant d'un examen de l'application des lois fédérales qui a duré dix-huit mois ont été étudiées par les seize ministères visés. Un comité des sous-ministres a été formé pour surveiller l'élaboration de politiques et de marches à suivre pouvant améliorer l'efficacité et l'efficience du système d'application des lois fédérales (voir page 2-21).

Le Secteur correctionnel:

- le Secrétariat a continué la Révision du droit correctionnel dans le but de recommander des mesures de réforme dans ce domaine (voir page 2-23);

- à la suite des instructions données par le Solliciteur général immédiatement après l'enquête sur l'affaire Ruygrok, le Sous-solliciteur général a dirigé un groupe de travail ministériel

chargé d'examiner les répercussions des conclusions du coroner sur les programmes et les politiques;

- le Sous-solliciteur général a mis sur pied un comité directeur ministériel afin d'examiner les politiques et les programmes de gestion des peines et de recommander et de planifier des améliorations qui peuvent être apportées à long terme à la gestion des cas, aux prises de décisions en matière de libération conditionnelle et à la surveillance des détenus mis en liberté (voir page 2-23);

- le Secrétariat a participé à une importante étude, parrainée par le SCC et la CNLC, conçue pour établir de nouvelles normes pour la surveillance des détenus mis en liberté par des travailleurs du gouvernement fédéral, des provinces ou du secteur privé. L'équipe d'étude a présenté un document de travail à diffusion publique qui a servi de base aux vastes consultations qui ont été entreprises en 1987-1988 et qui se poursuivent;

- le Secrétariat a coordonné l'examen au Ministère du rapport de la Commission sur la détermination de la peine. Une analyse préliminaire des conclusions du rapport a été terminée à l'intention du Solliciteur général.

Activités intersectorielles:

- des plans ont été élaborés, en collaboration avec Santé nationale, Bien-être social et Justice, pour appuyer les initiatives élargies du gouvernement fédéral visant à prévenir la violence dans la famille et à améliorer la justice sociale pour les victimes d'actes criminels (voir pages 2-24 et 2-33);

- les mises à l'essai, la diffusion d'information et l'élaboration de politiques continuent d'améliorer les programmes de services policiers et correctionnels à l'intention des autochtones et des femmes ayant des démêlés avec la justice (voir pages 2-24 et 2-33);

- le Secrétariat a produit un document de travail à diffusion publique afin de stimuler les échanges et les débats entre le gouvernement fédéral, les provinces et les organismes de bénévolat en vue de l'élaboration d'une politique ministérielle sur les organismes de bénévolat et le rôle qu'ils ont à jouer dans la prestation de services policiers et correctionnels efficaces.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 6: Résultats financiers de 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988		
	Réel	Budget principal	Différence
Secrétariat du Ministère	23,793	23,792	1
Organismes d'examen	2,468	2,174	294
	26,261	25,966	295

Explication de la différence: Exception faite d'une somme additionnelle de 294 000 $ liée à des dépenses en traitements plus élevées que prévues pour les organismes d'examen, il n'y a pas d'écart important entre les dépenses réelles et le budget des dépenses principal de 1987-1988.

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme du Solliciteur général est composé de deux éléments: le Secrétariat du Ministère et les organismes d'examen. Le Secrétariat relève du Sous-solliciteur général. Ses rôles et ses responsabilités découlent du mandat du Sous-solliciteur général, soit de fournir au Solliciteur général des conseils concernant les stratégies et le Ministère et d'aider le Solliciteur général à remplir ses fonctions en matière de gestion collective et de politique et à s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis du Parlement et du Cabinet.

Les organismes d'examen ne relèvent pas des organismes qu'ils surveillent afin qu'ils puissent conserver leur indépendance et leur transparence. Dans le passé, l'élément des organismes d'examen comprenait l'Enquêteur correctionnel, l'Inspecteur général du SCRS, le Comité externe d'examen de la GRC et la Commission des plaintes du public contre la GRC. Le Comité externe d'examen fait maintenant partie d'un programme distinct assorti d'une autre Partie III pour 1988-1989. La Commission des plaintes du public relèvera elle aussi à partir du 1er avril 1989 d'un programme distinct avec sa propre Partie III pour 1989-1990. La structure des activités du Programme est illustrée au tableau 7.

Tableau 7 : Structure des activités du Programme

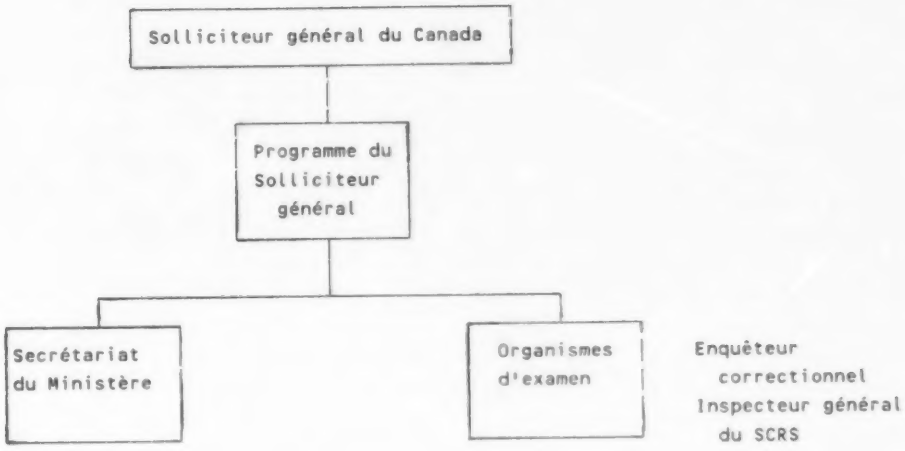

2. Mandat

Les responsabilités du Solliciteur général en matière de politiques législatives et de prestation de programmes constituent le fondement du Programme du Solliciteur général.

Le ministère du Solliciteur général a été créé en 1966 en vertu des dispositions de la Loi sur le ministère du Solliciteur général. Au cours des dernières années, le mandat du Solliciteur général et de son ministère a connu d'importants changements. Parmi ceux-ci, le principal a sans doute été l'adoption de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) qui a entraîné la création du SCRS, du poste d'Inspecteur général de cet organisme et du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et qui a conféré des responsabilités précises au Solliciteur général et à son sous-ministre. Les mesures législatives concernant le SCRS comprenaient aussi la Loi sur les infractions en matière de sécurité qui confie à la GRC des responsabilités en ce qui concerne l'application de lois visant des infractions qui touchent à la sécurité.

Conformément à l'accroissement des responsabilités partout au gouvernement et étant donné surtout les questions de responsabilités de la GRC soulevées par la Commission d'enquête Marin dans les années 70, deux nouveaux organismes d'examen, soit le Comité externe d'examen et la Commission des plaintes du public, ont été créés en 1986.

Suite à l'examen des programmes effectué par le Groupe de travail Nielsen, le ministère du Solliciteur général et celui de la Justice, à la demande du premier ministre, ont revu et précisé leurs responsabilités respectives en matière de justice pénale à l'échelon fédéral. En conséquence, la responsabilité à l'égard de la Loi sur les jeunes contrevenants et des mesures législatives touchant les armes à feu est passée au ministère de la Justice, confirmant le rôle de chef de file de ce dernier en matière de politique de la justice pénale et éclaircissant le

mandat et les nouvelles responsabilités du ministère du Solliciteur général.

En vertu de la loi portant sur le Ministère, le Solliciteur général est responsable des questions suivantes à l'échelon fédéral:

- les maisons de correction, les prisons et les pénitenciers;
- la libération conditionnelle et les réductions de peines;
- la Gendarmerie royale du Canada;
- le Service canadien du renseignement de sécurité.

Le Solliciteur général est aussi responsable du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et de l'application des lois suivantes : la Loi sur le ministère du Solliciteur général, la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, la Loi sur les pénitenciers, la Loi sur la libération conditionnelle, la Loi sur les prisons et les maisons de réforme, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, la Loi sur les infractions en matière de sécurité, la Loi sur le casier judiciaire et la Loi sur le transfèrement des délinquants. En outre, le Solliciteur général s'acquitte de responsabilités opérationnelles en vertu de diverses lois, entre autres, la Loi sur l'identification des criminels, la Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires, la Loi sur l'immigration, le Code criminel et la nouvelle Loi sur les mesures d'urgence, dont l'application relève normalement d'autres ministères. Le Solliciteur général est le principal responsable au gouvernement fédéral des questions de services policiers et correctionnels et de sécurité, notamment l'antiterrorisme.

3. Objectifs du Programme

Les objectifs du Programme du Solliciteur général sont les suivants:

- établir une orientation globale pour les programmes du Ministère (Secrétariat du Ministère);
- faire enquête sur les plaintes provenant de détenus sous responsabilité fédérale ou déposées en leur nom, tenter de les règler au moyen de mesures administratives et présenter des rapports à ce sujet (Enquêteur correctionnel);
- surveiller et examiner les activités opérationnelles du Service canadien du renseignement de sécurité et présenter des rapports à ce sujet (IG du SCRS).

Suite à l'éclaircissement du mandat, du rôle et des responsabilités, les objectifs du Secrétariat du Ministère sont soumis à un examen. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir page 2-26 du présent document.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Le Sous-solliciteur général et l'Enquêteur correctionnel relèvent de façon distincte du Solliciteur général et, par son entremise, l'Enquêteur correctionnel relève du Parlement. L'Inspecteur général du SCRS fait rapport au Ministre par l'intermédiaire du Sous-solliciteur général.

L'Administration centrale du Secrétariat est à Ottawa. Les administrations régionales sont situées à Moncton, à Montréal, à Toronto, à Saskatoon, à Edmonton et à Vancouver. Le Secrétariat compte trois directions (Police et sécurité, Affaires correctionnelles et Planification et gestion) qui, comme le Groupe des communications relèvent du Sous-solliciteur général.

Le Secrétariat continuera de fournir un éventail complet de services de soutien d'administration et de gestion à tous les éléments du Programme, au Comité externe d'examen de la GRC et à la Commission des plaintes du public contre la GRC. Le tableau 8 illustre l'organigramme et les besoins en ressources du Programme.

Tableau 8: Organigramme et besoins en ressources pour 1989-1990

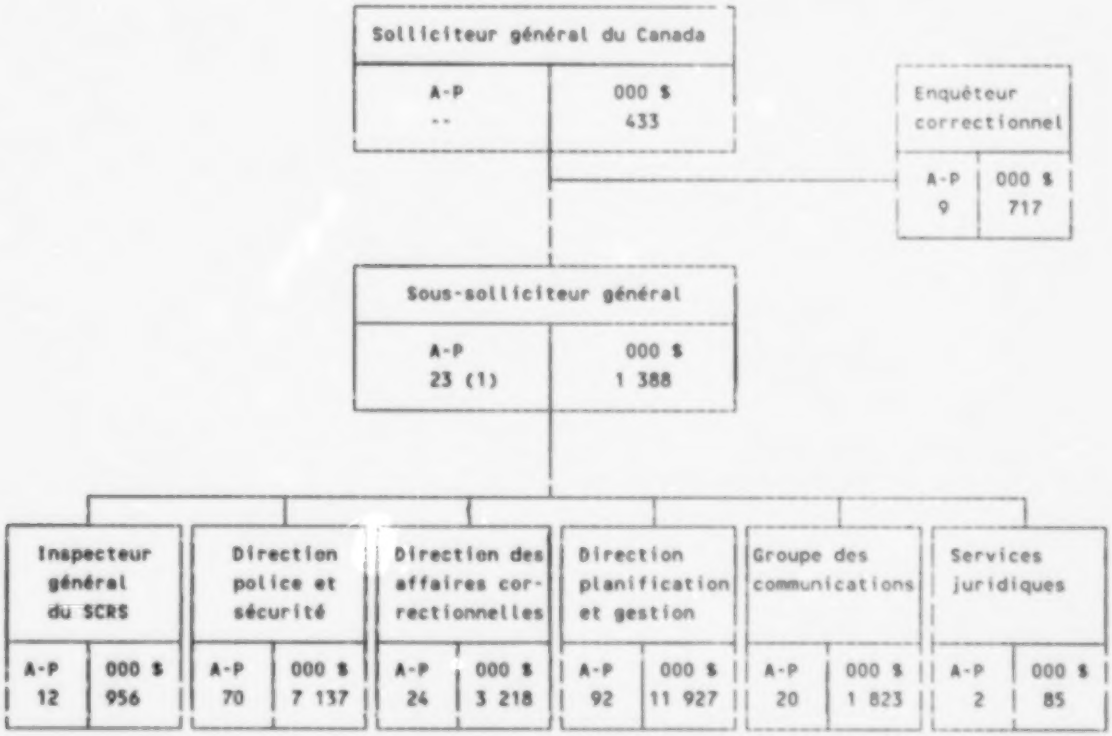

1) Comprend 10 années-personnes pour l'effectif ministériel du Solliciteur général.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels: De plus en plus, les ministres sont tenus de rendre compte des opérations de leur ministère. La probité, les saines pratiques de gestion, une planification et une gestion des ressources efficaces qui permettent l'optimisation des ressources et l'évaluation du rendement sont les pierres angulaires de la politique fédérale d'Accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels (APRM). La politique d'APRM comporte d'importantes conséquences pour le ministère du Solliciteur général qui comprend quatre organismes indépendants qui font une grande utilisation de ressources, quatre organismes d'examen et un Secrétariat. La planification efficace à l'échelle du Ministère, le contrôle du rendement et la production de rapports de façon coordonnée sont des activités qui revètent une importance toute particulière au Ministère étant donné l'environnement complexe dans lequel il fonctionne et, par conséquent, elles représentent pour le Secrétariat une question prioritaire.

Restrictions: L'amélioration de la productivité, l'optimisation des ressources et la rationalisation de la prestation des programmes continueront d'être les éléments clés nécessaires aux programmes fédéraux de restrictions budgétaires. Les programmes du Ministère utilisent 90 p. 100 des sommes que le gouvernement fédéral consacre à la justice pénale et 30 p. 100 des montants nationaux réservés à ce chapitre. Il faut par conséquent accorder une attention particulière aux dépenses visant la sécurité et les services policiers et correctionnels, tout en assurant une meilleure protection aux Canadiens.

Attentes et attitudes du public: Les Canadiens continuent d'exercer des pressions pour obtenir l'accroissement des services, l'efficacité, l'impartialité et l'équité auxquels ils s'attendent en matière de sécurité et de services policiers et correctionnels. Le public continue de s'inquiéter de sa sécurité et de la protection qu'on lui donne, attitude qui est peut-être le reflet de la peur du crime toujours présente au Canada, surtout chez ceux qui sont les plus vulnérables aux conséquences de la criminalité. Les Canadiens semblent très heureux de leurs services policiers; cependant, les enquêtes sur la victimisation indiquent qu'il faut donner plus d'importance à des services policiers communautaires qui répondent aux besoins réels, à la prévention du crime, aux services aux victimes et à l'amélioration des mesures prises en cas de violence. Il semble que le public ait moins confiance dans les systèmes de sécurité et les services correctionnels à la suite des nombreux reportages portant sur des crimes odieux, des incidents de terrorisme international et l'impression généralisée que la sécurité nationale est assurée au prix des droits et libertés individuels et que les services correctionnels accordent trop peu d'importance à la protection du public. Les enquêtes montrent qu'une grande partie de la population a tendance à surestimer le nombre de crimes commis et l'augmentation de la criminalité, particulièrement dans le cas des crimes avec violence, et qu'elle n'a pas une idée juste de l'efficacité des services de sécurité, d'application de la loi et du

secteur correctionnel au Canada. Cette situation indique que le Ministère doit se doter de stratégies efficaces d'information du public afin que ce dernier comprenne et appuie les politiques, programmes et opérations ministériels.

Justice sociale: Les priorités du gouvernement concernant les langues officielles et l'équité en matière d'emploi obligent le Ministère à examiner ses pratiques de recrutement et ses politiques administratives. Il devra aussi prendre des mesures efficaces et coordonnées pour appuyer les programmes fédéraux de justice sociale visant des questions d'intérêt national comme la justice pour les autochtones, la violence dans la famille, les victimes d'actes criminels et la toxicomanie. La Charte des droits et libertés aura de très importantes répercussions sur les services policiers et correctionnels, ainsi que sur le renseignement de sécurité. Compte tenu des responsabilités et des pouvoirs statutaires des organismes, le Ministère doit, tout en respectant la Charte, mettre en équilibre la protection de la société et de chaque citoyen, d'une part, et la protection des droits des personnes ayant, ou soupçonnées d'avoir, des démêlés avec la justice, d'autre part.

Sécurité nationale: La mise sur pied du SCRS, du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et du poste de l'Inspecteur général du SCRS, ainsi que la nécessité d'assurer la coordination des activités de renseignement et celles de maintien de la sécurité ont beaucoup alourdi la charge de travail du Secrétariat. En juillet 1987, le Solliciteur général a chargé un groupe consultatif indépendant, dirigé par Gordon Osbaldeston, de faire enquête sur certains aspects de la gestion et des opérations du SCRS et d'en faire rapport. En octobre 1987, le Groupe a présenté ses conclusions et a souligné qu'il était nécessaire pour fournir au Service les directives et les conseils dont il a besoin pour bien servir le gouvernement que le Secrétariat du Ministère participe plus activement à l'élaboration d'une structure de fonctionnement et de directives ministérielles pour le SCRS, à la gestion efficace de questions d'envergure, à la coordination de l'évolution du SCRS et de la GRC et à la mise au point d'un processus de consultation du Service au jour le jour pour les importantes questions de politique, de planification opérationnelle et de ressources. L'article 56 de la Loi sur le SCRS et l'article 7 de la Loi sur les infractions en matière de sécurité prévoient, après le 16 juillet 1989, un examen exhaustif des dispositions et de l'application des lois. Cet examen devra être effectué par un comité parlementaire qui présentera ses conclusions au Parlement dans l'année qui suit. Le Comité devrait entreprendre ses travaux au milieu de 1989 et présenter son rapport au milieu de 1990 au Parlement. Le Secrétariat dirigera et coordonnera la participation du Ministère et du gouvernement à l'examen.

Antiterrorisme: L'activité antiterroriste est en évolution constante et fonctionnelle, dans une large mesure, d'évènements et de tendances qu'on observe à l'étranger. De plus en plus, le public est conscient des activités terroristes et s'attend à ce que le gouvernement donne la priorité à une action disciplinée pour lutter contre le terrorisme et règler les situations d'urgence. Un Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique a été créé en octobre 1986. Dans le rapport qu'il a déposé en août 1987, il a soulevé des questions troublantes

concernant la capacité du Canada de réagir de façon efficace en cas de menaces terroristes. Un Groupe de travail sur les mesures antiterroristes, mis sur pied en septembre 1987, s'est donc vu confier le mandat d'organiser pour le gouvernement fédéral une fonction complète de lutte contre le terrorisme, de protection civile et d'intervention dans les situations d'urgence. Le Secrétariat doit donner suite aux efforts du Groupe de travail et veiller à l'élaboration d'une fonction antiterroriste efficace à l'échelle nationale.

Services policiers et application de la loi: Les responsabilités des organismes du Solliciteur général confèrent une importance toute particulière aux recommandations de la Commission McDonald selon lesquelles il faudrait préciser les responsabilités qu'assume le Ministère par l'intermédiare de la GRC et élaborer les politiques et les structures de gestion nécessaires. Quand le renouvellement des marchés de services policiers fournis par la GRC sera négocié pour 1990-1991, il faudra s'appuyer sur une analyse attentive des responsabilités du Ministère, des besoins de services policiers nationaux, des besoins et des préoccupations des provinces et des répercussions financières des ententes existantes et possibles. Le Groupe de travail ministériel chargé de réexaminer les programmes a souligné la disparité et le morcellement des services fédéraux d'application de la loi et l'urgent besoin de coordination, de normes et de clarification des rôles et des responsabilités. Il faut continuer d'appuyer les travaux du Comité des sous-ministres ayant compétence dans ces domaines.

Pour que les services policiers fédéraux et nationaux soient mieux coordonnés et plus efficaces, il faudra améliorer le partage d'information entre la police et les autre éléments des systèmes de justice pénale et de sécurité et faire une meilleure utilisation des techniques de conservation et d'échanges de renseignements. Face à une criminalité qui s'internationalise, s'organise et se perfectionne toujours davantage, les services policiers du Canada doivent augmenter leur collaboration nationale et internationale afin de lutter contre la criminalité érigée en entreprise et en réduire le coût sur le plan humain, social et économique. En ce qui concerne la Stratégie nationale antidrogue, le Ministère doit entreprendre des initiatives pour faire baisser la demande et lutter contre le trafic et l'usage de drogues illicites.

Les collectivités pressent toujours davantage la police à répondre à leurs besoins et d'accorder la priorité aux programmes policiers et communautaires de prévention du crime, et plus particulièrement de prévention de la violence, et de réagir plus concrètement par rapport aux enfants disparus et à la violence dans la famille. Les autres niveaux de gouvernement, le secteur privé, les organismes de bénévolat et la police auront besoin d'information sur les nouvelles stratégies, les programmes modèles et les ressources disponibles pour la prévention du crime. Les services d'aide aux victimes feront face à des attentes croissantes nécessitant un effort accru en matière de formation des policiers, d'élaboration de programmes et de stratégies de prestation de services afin de mieux répondre aux besoins communautaires recensés notamment chez les autochtones, dans le Nord et dans les collectivités éloignées.

La présence de nombreux groupes ethniques au Canada et les nouvelles tendances en matière d'immigration exerceront d'autres pressions sur les services policiers. Il y a eu d'importants changements au cours des dernières années dans ce domaine puisque maintenant la population immigrante se fait de plus en plus diversifiée. Vu ces tendances, la police doit intensifier ses efforts pour fournir des services policiers multiculturels afin que les minorités soient protégées contre l'exploitation et afin d'éviter de reproduire au Canada les barrières qui se dressent dans certains pays entre les services policiers et les citoyens. Tout en s'efforçant de nouer des relations solides avec la collectivité, la police doit être à l'affût de l'importation de certains types de crimes et être prête à lutter contre les éventuelles activités terroristes menées en sol canadien suite à des conflits opposant les immigrants dans leur pays d'origine.

Services correctionnels: Il faut préciser les responsabilités du Ministère assumer par le SCC et la CNLC et élaborer une structure stratégique et administrative à l'appui. Les organisations correctionnelles font face aux inquiétudes du public concernant la mise en liberté d'infracteurs violents avant la date d'expiration du mandat. L'enquête du coroner sur la mort de Celia Ruygrok et d'autres enquêtes et incidents plus récents ont exacerbé les inquiétudes du public au sujet de la mise en liberté sous condition, des services correctionnels communautaires et de la gestion globale des détenus. Les recommandations de la Commission sur la détermination de la peine pourraient avoir une influence profonde sur les services correctionnels, et plus particulièrement sur la mise en liberté sous condition, ainsi que sur la taille et la composition des populations carcérales. Plus récemment, le rapport du Comité Daubney a vivement recommandé l'adoption d'initiatives permettant d'apporter des améliorations au secteur correctionnel et à la détermination de la peine, ainsi que de mieux protéger le public, surtout contre les infracteurs violents; il a toutefois souligné le recours exagéré à l'emprisonnement pour les autres sortes d'infracteurs. Le Ministère doit travailler en étroite collaboration avec le ministère de la Justice et ses associés dans les provinces et dans le secteur du bénévolat afin d'établir une ligne de conduite complète pour répondre aux questions soulevées et effectuer la réforme de la détermination de la peine, des services correctionnels et de la libération conditionnelle.

Les résultats de divers examens et enquêtes ont mis en lumière la nécessité d'améliorer la communication et d'assurer l'intégration des programmes et services du secteur correctionnel, des autres éléments du système de justice pénale, de la collectivité, du domaine social et de la santé. A l'heure actuelle, d'importantes initiatives à long terme se poursuivent afin de répondre à ces besoins. Le Solliciteur général tient également à prendre au plus tôt des mesures afin de mieux protéger le public contre les risques associés au processus de mise en liberté sous condition. Le Secrétariat doit continuer de travailler avec le SCC et la CNLC afin d'élaborer des mesures législatives, des politiques et des programmes qui donnent la priorité à la réduction du risque pour la société dans toute décision relative à la mise en liberté. Il faut continuer d'accorder la priorité aux consultations visant les propositions de réforme des mesures législatives qui portent sur la libération conditionnelle.

Le Secrétariat doit également poursuivre sa collaboration avec la CNLC et le SCC afin d'élaborer les politiques nécessaires et d'effectuer la recherche et le développement de programmes voulus pour répondre aux priorités du gouvernement et aux besoins de groupes spéciaux d'infracteurs, notamment les autochtones, les délinquants sexuels, les psychopathes, les infracteurs violents, les infractrices, les infracteurs atteints de troubles mentaux, les détenus purgeant de longues peines et ceux qui souffrent d'alcoolisme ou de toxicomanie. La recherche doit porter principalement sur la façon d'améliorer l'évaluation du risque, l'identification des infracteurs violents et l'élaboration de programmes permettant de réduire les risques associés aux détenus libérés et de programmes de réinsertion sociale dans leur ensemble.

2. Initiatives

De nouvelles initiatives ont été entreprises depuis le dernier rapport de la Partie III, soit:

La Loi sur la libération conditionnelle et la Loi sur les pénitenciers: Des propositions de modification de la Loi sur la libération conditionnelle et de la Loi sur les pénitenciers ont été déposées à la Chambre des communes. Ces modifications visent notamment l'admissibilité à la libération conditionnelle, la fréquence des examens de cas et des audiences, la réduction de peines, la liberté surveillée, la semi-liberté, les permissions de sortir et la surveillance postlibératoire.

La Loi sur le casier judiciaire: La Loi sur le casier judiciaire confère au gouvernement fédéral le pouvoir d'accorder un pardon. Un projet de loi passé en première lecture à la Chambre en 1988 modifierait la Loi quant à l'admissibilité au pardon des infracteurs condamnés pour des infractions associées à la drogue ou à l'alcool. Les procédures de notification en matière de pardon seraient aussi modifiées.

La Loi sur l'Enquêteur correctionnel: La Loi sur l'Enquêteur correctionnel, passée en première lecture à la Chambre, constitue une loi distincte prévoyant la création de la fonction d'Enquêteur correctionnel, l'élargissement du mandat de ce dernier et l'accroissement de son autonomie.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Groupe consultatif indépendant sur le SCRS: Le Secrétariat a continué d'aider le Ministre et le SCRS à exécuter un important plan d'action visant à accélérer le développement du SCRS selon la voie tracée par le Parlement quand il a adopté la Loi sur le SCRS en 1984. Le plan a été établi suivant les recommandations du Groupe consultatif indépendant sur le SCRS mis sur pied par le Solliciteur général en juillet 1987. Le Secrétariat a préparé une série de discours que le Solliciteur général a prononcé à Kingston, à Saint-Jean (N.-B.), à Vancouver et à Kitchener afin que le public connaisse et comprenne mieux le rôle et les activités du SCRS.

Examen de la Loi sur le SCRS après cinq ans: Le Secrétariat a aussi poursuivi les travaux préparatoires pour l'examen parlementaire de la Loi sur le SCRS prévu par celle-ci, examen qui devrait commencer au milieu de 1989.

Sécurité nationale: Le Secrétariat, de concert avec le SCRS et la GRC, a négocié deux autres ententes fédérales-provinciales conformément au paragraphe 6 (2) de la Loi sur les infractions en matière de sécurité. De telles ententes ont maintenant été conclues avec huit provinces. Le Secrétariat a aussi entrepris les travaux préparatoires pour l'examen parlementaire de la loi susmentionnée prévu par celle-ci, examen qui devrait commencer au milieu de 1989.

Groupe de travail sur les mesures antiterroristes: Le Secrétariat continue d'appuyer la mise en oeuvre et l'évaluation continue du plan national d'antiterrorisme qu'est en train d'élaborer le Groupe de travail sur les mesures antiterroristes. Le plan susmentionné établit les procédures que doit suivre le Solliciteur général afin de diriger l'intervention du gouvernement fédéral en cas d'incidents terroristes au Canada. On s'attend à ce que les recommandations du Groupe de travail, qui préconise l'augmentation des ressources dont dispose le Secrétariat pour planifier et coordonner les mesures antiterroristes, soient mises en application en 1989.

Étude de l'application des lois fédérales (EALF): Le Secrétariat a continué d'appuyer les travaux du Comité des sous-ministres chargés de veiller à l'amélioration de la coordination et à l'accroissement des responsabilités dans le système d'application des lois fédérales. Voici quelques-unes des initiatives lancées: l'établissement de normes minimales pour la formation des agents de la force publique, des lignes directrices pour ce même groupe concernant la possession et l'utilisation des armes à feu et l'attribution de pouvoirs et la création de systèmes modèles pour l'obligation de rendre compte. Pour favoriser la coordination, on a mis sur pied le Comité interministériel de gestion de l'application de la loi (CIGAL) et on prévoit de lancer en 1989-1990 un bulletin trimestriel intitulé "DOSSIERS" à l'intention des fonctionnaires fédéraux chargés de l'application de la loi.

Ressources fédérales affectées aux services de police nationaux: Les travaux pour créer une base de données fédérale-provinciale sur les coûts des services policiers, proposée aux provinces au cours du dernier exercice financier, sont très avancés. A l'heure actuelle, la base de données comprend les budgets des services de police et des données sur les salaires, les déclarations uniformes de la criminalité et les données du recensement pour tous les services de police provinciaux et municipaux au Canada. En 1989-1990, la base de données sera encore élargie afin de pouvoir fournir des rapports en matière de politique aux services de police et aux hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux chargés des services policiers et de l'application de la loi. Cette base de données intégrée est une ressource importante pour la gestion rentable des services de police au Canada.

Centre des techniques d'information policière (CTIP): En 1989-1990, le Centre des techniques d'information policière, dont l'initiative a été lancée par le Secrétariat, terminera la préparation d'un répertoire d'éléments d'information et de protocoles de communication qui serviront à la modernisation prochaine du CIPC et des systèmes opérationnels de la police des municipalités et des provinces. De plus, le CTIP sera un des principaux responsables d'un symposium tenu pour déterminer les besoins en matière de formation des policiers en techniques d'information.

Infractions commerciales: On continue à faire face à la complexité croissante de la criminalité, ainsi qu'à ses dimensions nationale et internationale. Les mesures permettant de déceler, de saisir et de confisquer les produits générés par le crime sont particulièrement utiles pour décourager les auteurs des infractions relatives aux drogues. Avec l'aide des ministères de la Justice et de la Santé nationale et du Bien-être social, le Secrétariat a poursuivi ses efforts visant à améliorer le contexte juridique dans ce domaine et à compléter le projet de loi sur les produits de la criminalité que le Parlement a adopté récemment. Les travaux à cet égard prévoient l'examen des méthodes permettant de retracer les actifs financiers et de restructurer les textes de loi actuels portant sur les drogues afin de donner suite aux engagements internationaux du pays. Cette initiative fait maintenant partie de la charge de travail permanente et figurera à l'avenir dans la section de la Partie III contenant les renseignements sur le rendement.

Stratégie nationale antidrogue: Le Secrétariat continue de coordonner et de contrôler les activités du Solliciteur général en matière de drogues, notamment des initiatives de la GRC et du SCC, ainsi que les siennes. Avec le concours de la GRC, du ministère de la Justice et d'autres ministères fédéraux, le Secrétariat élabore un projet de convention des Nations Unies concernant le trafic et l'usage de drogues illicites et prépare d'autres initiatives internationales dans ce domaine. En outre, en collaboration avec l'Association canadienne des chefs de police, il a appuyé la production d'un vidéo important sur les drogues qui servira d'outil d'information dans les écoles partout au pays.

Prévention du crime: Le Secrétariat a appuyé l'élaboration de programmes assurés par les ressources policières et communautaires et visant la prévention des actes de violence et des actes criminels contre les personnes les plus vulnérables. La Semaine nationale de la prévention du crime a servi à favoriser les relations entre la collectivité et les policiers, à encourager la participation de tous les secteurs aux activités de prévention du crime et, enfin, à sensibiliser tous les Canadiens à cette activité. On a poursuivi les travaux de recherche et les projets-pilotes afin de tester et de mettre en oeuvre des programmes policiers et communautaires efficaces pour la prévention du crime. L'information tirée de ces travaux a été diffusée au cours de la Semaine nationale de la prévention du crime, ainsi qu'au moyen des Rapports pour spécialistes, de publications, d'expositions itinérantes, de conférences et d'ateliers. Cette initiative fait maintenant partie de la charge de travail et elle figurera à l'avenir dans la section de la Partie III contenant les renseignements sur le rendement.

Enfants disparus: Les travaux de recherche sur la question des enfants disparus se poursuivent, exécutés en collaboration avec la GRC, les gouvernements provinciaux et les services policiers de Montréal, de Toronto et d'Edmonton. Les rapports finaux devraient être prêts au printemps 1989.

Révision du droit correctionnel: Le Secrétariat a continué à distribuer les sept documents de travail de la Révision du droit correctionnel, soit: la victime et le système correctionnel, pouvoirs et responsabilités du personnel correctionnel, les autorités correctionnelles et les droits des détenus, les infracteurs autochtones, la relation entre les compétences fédérales et provinciales en matière correctionnelle, les détenus atteints de troubles mentaux, et enfin, un résumé servant à des consultations importantes ont réuni le Secrétariat avec des représentants des provinces, de la magistrature, du Barreau, des organismes de bénévolat, des groupes de victimes, ainsi que des employés et des gestionnaires du secteur correctionnel et des détenus. Ces consultations ont servi notamment à préparer un document de travail exhaustif et à formuler des recommandations pour la réforme du droit correctionnel.

Mise en liberté sous condition et liberté surveillée: Le Secrétariat se prépare à participer à l'examen parlementaire exigé au bout de trois ans du projet de loi C-67 (maintien en incarcération et mise en liberté anticipée); à cet égard, il participera notamment à l'évaluation coordonnée par les organismes. Un projet de mesures législatives visant l'admissibilité à la mise en liberté sous condition a été déposé.

Recherche sur la libération conditionnelle: Le principal projet de recherche dans ce domaine portait plus particulièrement sur l'importante question qu'est la prévision du risque. Le SCC et la CNLC ont d'ailleurs commencé à utiliser une nouvelle échelle de notation, l'"Information statistique générale sur la récidive", pour aider à déterminer le risque associé à la mise en liberté. Le Secrétariat a prêté son concours pour assurer la formation des employés du SCC et de la CNLC chargés de remplir et d'interpréter l'échelle ou d'élaborer les lignes directrices concernant l'utilisation des notes pour prendre des décisions en matière de libération conditionnelle ou pour définir les politiques décisionnelles de la CNLC. Les travaux se poursuivent pour préparer un instrument de prévision qui soit plus puissant et qui permette de mieux prévoir le risque de récidive avec violence.

Examen des programmes de traitement des délinquants sexuels: Suite à la recommandation no 30 du rapport de l'enquête Pepino, un groupe de travail composé de représentants du Secrétariat (présidence), du SCC et de la CNLC a entrepris un examen des programmes de traitement des délinquants sexuels réalisés partout au Canada. En juin 1988, les chefs des services correctionnels ont appuyé sans réserve l'examen proposé. Par la suite, des personnes-ressources ont été nommées dans chaque territoire et province. Le groupe de travail ainsi formé a recueilli beaucoup d'information sur la recherche et les programmes touchant la gestion et le traitement des délinquants sexuels et a tenu des rencontres avec des intervenants dans toutes les régions. Un rapport final devrait être présenté au Sous-solliciteur général, au Commissaire (SCC), au Président (CNLC) et aux chefs des services correctionnels à la fin janvier 1989.

Victimes d'actes criminels: Le Secrétariat a aidé la GRC, les autres corps policiers et des groupes communautaires à promouvoir et à élaborer des modèles de services aux victimes, ainsi qu'à cerner les besoins des groupes spéciaux de victimes. L'information a été transmise aux services de police, aux ministères fédéraux et provinciaux, au secteur privé et aux organismes de bénévolat par l'intermédiaire du Centre national de documentation sur les victimes, des Rapports pour spécialistes, de publications, de conférences, de séances de formation et d'expositions itinérantes. Le Secrétariat, la CNLC et le SCC ont continué de travailler en collaboration pour élaborer à l'intention des victimes d'actes criminels une politique visant le régime correctionnel et les processus de mise en liberté.

Violence dans la famille: On a poursuivi les travaux de recherche et les projets-pilotes afin d'élaborer et de mettre à l'essai des méthodes policières efficaces visant à prévenir la violence dans la famille. Les politiques élaborées portaient principalement sur la mise en accusation par les policiers et elles seront mises en oeuvre en même temps que d'autres politiques et programmes d'aide aux victimes de violence au foyer. En 1989-1990, le Secrétariat continuera d'élaborer des politiques, d'effectuer des travaux de recherche et des expériences, d'assurer des séances d'information et la diffusion d'information afin de renforcer les interventions policières et correctionnelles dans les questions de violence familiale.

Autochtones: Les efforts se poursuivent pour réduire le taux anormalement élevé d'autochtones dans les prisons et pour préparer des programmes policiers et correctionnels répondant aux besoins particuliers des collectivités autochtones. Le Secrétariat, de concert avec le ministère de la Justice et les Affaires indiennes et du Nord, a travaillé à l'élaboration d'une politique fédérale complète touchant la prestation de services policiers aux peuples autochtones. Les travaux de recherche et les expériences se sont poursuivis afin de préparer et de mettre à l'essai des stratégies convenant à ces collectivités et pouvant aider à réduire et à éviter la violence, à prévenir l'usage abusif de substances toxiques et à améliorer les services d'aide aux victimes d'actes criminels. Le Secrétariat a aussi travaillé avec le SCC afin d'élaborer des programmes et des services à l'intention des détenus autochtones, notamment des programmes prélibératoires et des solutions de rechange à l'incarcération.

Les femmes ayant des démêlés avec la justice: Les efforts se sont poursuivis pour élaborer des programmes communautaires à l'intention des détenues et des femmes ayant des démêlés avec la justice, fournir des services communautaires aux femmes autochtones ou fournir de l'aide aux groupes de femmes autochtones afin qu'ils puissent entreprendre des travaux communautaires pour offrir des services de police, de correction ou de mise en liberté. On a continué les travaux pour mettre sur pied des programmes et des services dans les régions éloignées, augmenter la gamme des services et des programmes communautaires existants, ainsi qu'utiliser les réseaux et les compétences en place afin d'aider les femmes ayant des démêlés avec la justice. Le Secrétariat a aussi continué d'examiner les stratégies éventuelles à l'intention des "femmes à risque", afin de donner suite aux responsabilités du Solliciteur général en matière de services correctionnels et policiers nationaux.

E. Efficacité du Programme

L'efficacité du Programme du Solliciteur général se mesure principalement au moyen de l'évaluation des éléments du Programme qui permet de déterminer la pertinence des objectifs et le degré de réalisation.

Une évaluation du programme des contributions de soutien versées aux centres universitaires de criminologie a été effectuée. Elle a révélé que le programme avait été efficace mais que certains de ses objectifs n'étaient plus pertinents; on a par conséquent recommandé l'établissement de nouveaux objectifs. Les responsables du programme s'appuient sur ces recommandations dans les négociations avec les universités afin de conclure de nouvelles ententes.

On a effectué une évaluation de l'initiative du Secrétariat visant les "femmes ayant des démêlés avec la justice". L'évaluation a révélé que l'initiative avait remporté un succès certain mais que les travaux devaient encore se poursuivre. On a aussi recommandé de modifier les objectifs et la structure du programme.

On a terminé l'évaluation de la fonction communication au Secrétariat et entrepris une évaluation de son programme de stages en recherche.

Une vérification de la mise en oeuvre de certaines recommandations formulées dans des évaluations et des vérifications antérieures a été effectuée. Elle a révélé que, bien que de mesures aient été prises pour mettre en application virtuellement toutes les recommandations, elles avaient rarement été menées à terme. Dans un certain nombre de cas, la mise en oeuvre des plans d'action avait été retardée ou interrompue par la modification du mandat et la réorganisation qui ont marqué la période allant de 1985 à 1987. On a recommandé par conséquent de reprendre les activités pour réaliser les plans établis et on a suggéré les modifications qui s'imposaient en vertu des nouvelles situations. L'efficacité et l'optimisation des ressources, questions jugées très importantes, ont aussi fait l'objet de vérifications internes approfondies.

Section II
Analyse par activité

A. Secrétariat du Ministère

Objectif

Donner une direction générale à la politique pour tous les programmes du Ministère.

A la suite de la clarification de son mandat, de son rôle et de ses responsabilités, le Secrétariat est en train de revoir les objectifs de ses programmes afin d'élaborer un nouveau cadre de planification opérationnelle (CPO). Les objectifs révisés et le nouveau CPO viendront appuyer le Secrétariat dans sa mission qui consiste à aider le Solliciteur général à assumer ses responsabilités vis-à-vis du Cabinet, du Parlement et du public en tant que principal ministre chargé de la sécurité et des services policiers et correctionnels et à prêter également son concours au Solliciteur général pour établir l'orientation du Ministère et pour veiller à ce que les programmes soient conformes aux lignes de conduite et aux priorités ministérielles.

Description

Le Secrétariat remplit sa mission au moyen des activités suivantes:

- l'élaboration de cadres pour les mesures législatives, les politiques et de projets de textes législatifs et de politiques nationales, l'examen des politiques et des lois existantes et des recherches et programmes connexes;

- la prestation d'information, d'analyses et de conseils pour les questions qui préoccupent le public et qui touchent le Ministère et ses organismes, ainsi que pour les responsabilités statutaires du Solliciteur général;

- la prestation de services aux hauts fonctionnaires et de services de communications, soit: préparer et coordonner les cahiers d'information, la correspondance ministérielle, les communications au public et d'autres documents qui servent au Solliciteur général pour assumer ses responsabilités vis-à-vis du Cabinet, du Parlement et du public;

- l'élaboration et la coordination de plans, de stratégies et de processus intégrés visant les ressources humaines et financières, la gestion de l'information, les communications au public et les relations avec des organismes de l'extérieur ou toute autre question touchant l'ensemble du Ministère;

- la prestation de services de soutien d'administration et de gestion au Solliciteur général, au Secrétariat et aux organismes d'examen.

Sommaire des ressources

Environ 94 p. 100 des dépenses totales pour les programmes et 92 p. 100 des années-personnes sont consacrées à l'activité du Secrétariat du Ministère.

Tableau 9: Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Direction	1 821	23	2 112	37	2 554	37
Police et sécurité	7 137	70	6 953	69	4 951	46
Affaires correctionnelles	3 218	24	3 210	24	3 294	25
Planification et gestion	11 927	92	12 013	98	10 621	99
Communications	1 823	20	1 659	20	2 297	25
Services juridiques	85	2	85	2	76	2
	26 011	231	26 032	250	23 793	234

Tableau 10: Rendement financier 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-88		
	Réel	Budget des dépenses principal	Différence
Ministry Secretariat	23 793	23 792	1

Renseignements sur le rendement et justification des ressources

Le Secrétariat dispose d'une base de ressources relativement restreinte qui lui permet de fournir de l'information, des conseils et des services au Solliciteur général au moyen de fonctions fondamentales dont il s'acquitte de façon continue, soit: conseils et analyses en matière de politiques, recherches et projets-pilotes, planification stratégique et opérationnelle, coordination, communications, examen de la gestion, gestion des programmes et administration.

De plus, le Secrétariat est souvent chargé par le gouvernement de lancer des nouvelles initiatives ou de renforcer des activités importantes ayant trait aux initiatives en cours. La base de ressources du Secrétariat est donc ajustée pour tenir compte des exigences découlant de ces initiatives prioritaires. Si ces dernières deviennent un élément fixe du programme du Secrétariat, la base de ressources est modifiée de façon permanente. Les tables 1 à 4 fournissent des résumés de la répartition des ressources et des priorités du Secrétariat 1989-1990.

Table 1: Répartition des ressources et des priorités de la Direction de la police et de la sécurité

Direction/Groupe	Ressources 1989-90 A-P	000 $	Produits/Services	Résumé des priorités
Police et sécurité	70	7 137	Élaboration de politiques et de textes législatifs. Analyses et conseils.	A) Services de police • Négociation de contrats pour la GRC; • Soutien à l'égard du CEE et de la CPP; • Étude de l'application des lois fédérales; • Centre des techniques d'information policière (CTIP); • Base de données sur les coûts des services policiers; • Stratégie nationale antidrogue; • Violence dans la famille; • Services aux victime d'actes criminels; • Prévention du crime/services policiers communautaires; • Services de police à orientation multiculturelle. B) Sécurité • Collaboration de la GRC et du SCRS; • Mise sur pied du Groupe consultatif indépendant sur le SCRS; • Examen après cinq ans de la Loi sur le SCRS; • Comité consultatif de la sécurité; • Mandats délivrés au SCRS. C) Counter-Terrorism • Mise sur pied du Groupe consultatif indépendant sur le SCRS; • Gestion du centre des mesures d'urgence; • Communications dans les situations d'urgence.

Table 2: Répartition des ressources et des priorités de la Direction des affaires correctionnelles

Direction/Groupe	Ressources 1989-90 A-P	Ressources 1989-90 000 $	Produits/Services	Résumé des priorités
Affaires correctionnelles	24	3 218	Élaboration de politiques et de textes législatifs. Analyses et conseils.	• Mise en liberté sous condition/liberté surveillée; • Révision de la Loi C-67; • Modification de la Loi sur la libération conditionnelle et de la Loi sur les pénitenciers; • Loi sur l'Enquêteur correctionnel; • Modification de la Loi sur le casier judiciaire; • Communication de renseignements portant sur le secteur correctionnel; • Réforme du droit correctionnel; • Stratégie nationale antidrogue; • Examen des programmes de traitement des délinquants sexuels; • Détenus autochones; • Délinquantes; • Détenus purgeant une peine de longue durée; • Services correctionnels en milieu communautaire.

Table 3: Répartition des ressources et des priorités de la Direction de la planification et de la gestion

Direction/Groupe	Ressources 1989-90 A-P	Ressources 1989-90 000 $	Produits/Services	Résumé des priorités
Direction de la planification et de la gestion	92	11 927	Planification et gestion du Ministère. Planification et administration ministérielles. Services à la direction.	• Processus de planification stratégique et opérationnelle du Ministère; • Exploration des publics-cibles et aperçu stratégique pour le Ministère; • Coordination des besoins en information du Ministère; • Conseils visant les plans opérationnels et les demandes de ressources; • Budget des dépenses principal, POP (automne), budget des dépenses supplémentaire; • Examen des besoins en ressources humaines du Ministère; • Propositions visant l'APRM; • Systèmes et stratégies d'information de gestion; • Probité et contrôle en matière de gestion des ressources; • Cabinet et affaires parlementaires; • AIPRP; • Langues officielles; • Soutien et participation du secteur communautaire dans l'élaboration de politiques et de programmes; • Relations fédérales-provinciales; • Relations internationales; • Politique du gouvernement sur la sécurité.

Table 4: Répartition des ressources et des priorités du Groupe des communications

Direction/Groupe	Ressources 1989-90 A-P	Ressources 1989-90 000 $	Produits/Services	Résumé des priorités
Communications	20	1 823	Communications auprès du public. Analyses et conseils.	• Planification strategique et operationnelle en matière de communications; • Communication efficace avec le public et les médias concernant: - les services de police et l'application de la loi; - les services correctionnels; • Démythification du SCRS; • Communications lors d'incidents de terrorisme; • Appui en matière de communications assuré aux initiatives approuvées par le Cabinet: - Stratégie nationale antidrogue; - Victimes d'actes criminels; - Violence d'actes criminels; • Communications régionales.

Tableau 11: Détails des dépenses par objectif opérationel

Objectif opérationel	Planifié 1989-90		Prévu 1988-89		Réel 1987-88	
(en milliers de dollars)	Années-person.	Dép. autres que traitem.	Années-person.	Dép. autres que traitem.	Années-person.	Dép. autres que traitem.
Direction	23	320	37	330	36	364
Secteur de la sécurité						
A. Programmes permanents	23	320	24	330	13	102
B. Initiatives						
- Groupe cons. ind. sur le SCRS	2	40	2	70	1	79
- Examen - Loi SCRS	4	25	2	10	-	-
Antiterrorisme						
A. Programmes permanents	14	260	11	162	8	131
B. Initiatives						
- Grp. trav. sur les mes. antiterroris.	-	-	6	125	1	-
Secteur des services policiers						
A. Programmes permanents	14	350	12	200	8	355
B. Initiatives						
- EALF	1	50	1	88	1	13
- RFASNP	1	300	1	206	1	15
- CTIP	1	200	2	266	2	25
- Prévent. du crime	6	800	6	742	6	907
- Enfants disparus	1	100	2	90	2	261
- Strat. nat. antid.	2	235	2	335	1	15
Secteur correctionnel						
A. Programmes permanents	15	300	13	225	8	341
B. Initiatives						
- Rév. drt. corr.	2	200	3	167	4	161
- Lib. sous cond./ lib. surveillée	2	175	2	225	1	400
- Strat. nat. antid.	1	200	1	200	1	70
- Détenus spéciaux	2	200	1	100	-	-
Activités intersectorielles						
A. Programmes permanents	3	2 538	3	2 538	2	2 482
B. Initiatives						
- Victimes	2	686	3	686	5	361
- Violence famille	2	620	2	371	2	50
- Détenues	1	100	1	335	2	542
- Autochtones	3	200	2	350	6	195
Services intégrés						
- Planificat./syst.	13	900	14	1 188	14	1 440
- Serv. direction	28	700	28	629	33	617
- Administration	27	1 814	30	1 800	34	1 498
- Personnel	12	85	13	131	12	50
- Examen gestion	4	400	4	250	4	198
- Serv. juridiques	2	16	2	50	2	8
Communications	20	872	20	900	24	1 000
	231	13 006	250	13 099	234	11 680

B. Organismes d'examen

Objectifs

1. Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Faire enquête, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Solliciteur général du Canada, ou encore à la suite de plaintes reçues des détenus ou présentées en leur nom au sens où l'entend la Loi sur les pénitenciers, et faire rapport sur les problèmes des détenus qui sont sous la responsabilité du Solliciteur général.

2. Bureau de l'Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité

- Suivre l'observation par le Service de ses règles générales en matière opérationnelle;
- surveiller les activités opérationnelles du Service;
- présenter chaque année au Solliciteur général un certificat sur les opérations du Service; et
- sur demande, examiner les activités particulières du Service.

Description

En 1989-1990, cette activité sera composée de deux éléments: le Bureau de l'Enquêteur correctionnel et le Bureau de l'Inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité.

Sommaires des ressources

L'activité des organismes d'examen nécessitera environ 6 p. 100 des dépenses totales du Programme en 1989-1990 et 8 p. 100 des années-personnes.

Tableau 12: Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990		Prévu 1988-1989		Réel 1987-1988	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	717	10	653	10	615	10
Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	956	11	896	12	854	12
Comité externe d'examen de la GRC	--	--	--	--	923	9
Commission des plaintes du public contre la GRC	--	--	2 281	14	76	1
	1 673	21	3 830	36	2 468	32

Tableau 13: Rendement sur le plan financier en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988		
	Réel	Budget Principal	Différence
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	615	601	14
Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	854	681	173
Comité externe d'examen de la GRC	923	375	548
Commission des plaintes du public contre la GRC	76	517	441

Voir l'explication de la différence à la page 2-12.

Renseignements sur le rendement et justification des ressources

Bureau de l'Enquêteur correctionnel: Cette fonction a été créée en 1973 aux termes de la Loi sur les enquêtes. Le personnel du Bureau fait enquête sur les plaintes, effectue des entrevues et visite régulièrement tous les établissements carcéraux. En communiquant avec le Commissaire du Service correctionnel du Canada et avec les organismes connexes, l'Enquêteur correctionnel s'efforce de résoudre les plaintes par la prise de mesures administratives, agissant en fait comme représentant des détenus. Les plaintes reçues touchent principalement les transfèrements, les visites et la correspondance, les soins médicaux et la discipline.

La charge de travail et les besoins en matière de ressources sont fonction de nombreux facteurs dont les suivants: le nombre de plaintes reçues, la complexité des questions à résoudre, le temps nécessaire à l'enquête, les séances de négociation pour résoudre un problème. En outre, le Solliciteur général peut demander au Bureau d'entreprendre des enquêtes spéciales sur certaines questions, par exemple des troubles importants dans une prison. L'information sur la charge de travail est présentée ci-dessous. Pour la période allant de 1986-1987 à 1988-1989, les augmentations de la charge de travail découlent du mandat actuel de l'Enquêteur correctionnel. La charge de travail prévue pour 1989-1990 tient compte de l'élargissement du mandat de l'Enquêteur correctionnel pour comprendre les questions se rapportant à la libération conditionnelle.

Tableau 14: Données sur la charge de travail - Bureau de l'Enquêteur correctionnel

Activités/Volume	1986-1987	1987-1988	1988-1989*	1989-1990*
Plaintes ayant fait l'objet d'une enquête	2 469	3 044	3 500	5 915
Entrevues effectuées	1 329	1 480	1 700	2 550
Visites dans les établissements	200	250	275	300

* Prévisions en date du 1er janvier 1989.

Bureau de l'Inspecteur général du SCRS: La loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité, entrée en vigueur le 16 juillet 1984, prévoyait une fonction d'Inspecteur général. Ce dernier est nommé par le Gouverneur en conseil et relève du Sous-solliciteur général.

Le Bureau de l'Inspecteur général atteint ses objectifs au moyen des activités suivantes:

- contrôler et vérifier sur le terrain certaines des opérations du SCRS, en effectuant principalement des examens des dossiers opérationnels et des entrevues;

- évaluer les rapports sur les activités opérationnelles du Service que le Directeur du SCRS présente au Solliciteur général.

- effectuer des études et des examens spéciaux portant sur des questions ou des activités significatives;

- entreprendre des projets de recherche et d'analyse découlant du mandat et des pouvoirs du Service.

L'élément principal du mandat de l'Inspecteur général est le certificat qu'il remet chaque année au Solliciteur général et qui porte sur les activités opérationnelles du SCRS. Le dernier certificat visait le rapport annuel et la mise à jour du SCRS pour la période allant du 1er janvier 1987 au 31 mars 1988, ainsi que l'observation par le Service de la loi, des directives ministérielles et de ses règles générales en matière d'opérations.

En plus de préparer le certificat, l'Inspecteur général a entrepris au cours de l'année financière 1987-1988 un certain nombre de projets d'examen spéciaux à la demande du Solliciteur général ou du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS). Ces projets, hautement prioritaires, portaient sur d'importantes questions de nature délicate qui sont au coeur des opérations du SCRS.

Après avoir répondu à ces demandes spéciales, le Bureau de l'Inspecteur général a procédé au cours de la deuxième partie de l'année financière 1987-1988 à d'importants examens de certains aspects significatifs des opérations du SCRS.

Un nouvel Inspecteur général, le deuxième depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le SCRS en 1984, a été nommé en juillet 1988. Il a entrepris un examen systématique et exhaustif de tous les aspects des activités opérationnelles du Service. Des projets de vérification et d'examen sont prévus pour les prochaines années, projets qui viseront principalement les importants programmes et pratiques qui sont caractéristiques du SCRS en tant qu'organisme de renseignement de sécurité. On s'attend à ce que le travail de l'Inspecteur général à cet égard soit particulièrement utile à l'examen parlementaire de la Loi sur le SCRS qui débutera en 1989 en vertu de l'article 69 de la Loi.

Le plan de travail pluriannuel de l'Inspecteur général doit à la fois être réaliste, pour tenir compte de la base de ressources relativement restreinte dont le Bureau dispose, et souple, pour permettre qu'aux activités régulières de contrôle et de consultation s'ajoutent des tâches spéciales dont l'exécution de toute urgence est demandée par le Solliciteur général ou le CSARS.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Les dépenses du Programme, par article, figurent au tableau 15.

Tableau 15: Besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Personnel			
Traitements et salaires	12 390	13 077	12 060
Autres	1 968	1 937	1 908
	14 358	15 014	13 968
Biens et services			
Transports et communications	2 268	2 822	1 844
Information	758	600	617
Services professionnels et spéciaux	4 743	5 301	3 857
Location	169	165	137
Achats de services de réparation et d'entretien	365	395	296
Services publics, fournitures et approvisionnements	585	628	476
Toutes autres dépenses	151	100	123
	9 039	10 011	7 350
Total des frais de fonctionnement	23 397	25 025	21 318
Dépenses en capital	300	600	598
Subventions et contributions	3 987	4 237	4 345
	27 684	29 862	26 261

2. Besoins en personnel

Tableau 16: Besoins en années-personnes par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Secrétariat du Ministère	231	250	234
Organismes d'examen:			
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	10	10	10
Bureau de l'Inspecteur général du SCRS	11	12	12
Comité externe d'examen de la GRC	—	--	9
Commission des plaintes du public contre la GRC	—	14	1
	252	286	266

Tableau 17: Besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			échelle de traitement actuelle	Provision/ traitement annuel moyen
	89-90	88-89	87-88		1989-1990
Gestion	35	42	39	56 200 - 123 400	77 697
Scientifique & profession.					
Econo., socio. & stat.	16	17	20	16 165 - 77 100	56 844
Sciences en bibliothèque	3	3	3	22 042 - 52 255	41 325
Admin. et services extérieurs					
Services administratifs	26	29	29	15 178 - 64 300	42 803
Gestion des finances	6	7	7	14 100 - 63 177	42 550
Services d'information	9	9	7	15 055 - 64 300	52 604
Organisation et méthodes	-	-	2	15 395 - 64 300	-
Gestion du personnel	7	7	8	14 737 - 60 493	48 331
Prog. de bien-être social	15	16	19	16 476 - 64 300	44 828
Gestion des programmes	46	44	20	15 178 - 64 300	47 871
Gestion des systèmes d'ordinateur	3	2	2	21 587 - 70 665	46 071
Technique	3	3	6	14 009 - 70 971	36 767
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	39	43	43	14 338 - 35 194	25 032
Secrétariat, sténographie et dactylographie	44	54	48	14 210 - 35 419	28 028
Exploitation	-	-	1	13 657 - 54 264	-
Personnel exempté	-	10	10	0 - 91 800	37 500

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 1er octobre 1988. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

	Années-personnes Non-contrôlées			Échelle des traitements actuelle	Provision/ traitement annuel moyen
	1989-90	1988-89	1987-88		1989-1990
Autre	12	-	-	0 - 147 700	52 054

3. Paiements de transfert

Tableau 18: Subventions et contributions

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1989-1990**	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Subventions			
Association canadienne des chefs de police	**49 000**	49 000	49 000
Association canadienne de justice pénale	**122 500**	122 500	122 500
Société John Howard	**50 000**	50 000	50 000
Organismes autorisés d'assistance postpénale	**1 782 649**	1 782 649	1 782 649
Total des subventions	**2 004 149**	2 004 149	2 004 149
Contributions			
Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés dont les activités complètent celles du Solliciteur général	**1 632 851**	1 963 851	2 072 575
Financement de base - Organismes nationaux de bénévolat	**350 000**	269 000	268 725
	1 982 851	2 232 851	2 341 300
	3 987 000	4 237 000	4 345 449

4. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les montants à imputer aux autorisations votées et législatives. Le tableau 19 contient les autres articles de coût dont il faut tenir compte pour obtenir le coût total estimé du Programme.

Tableau 19: Coût net du Programme pour l'année 1989-1990

(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990	Plus autres coûts *	Coût net estimé du Programme	
			1989-90	1988-89
Programme du Solliciteur général	27 684	2 359	30 043	30 902

* Les autres coûts comprennent les services assurés par les ministères suivants:

	(000 $)
• Travaux publics Canada	1 981
• Conseil du Trésor	270
• Travail Canada	77
• Approvisionnements et Services	31